'Āmuitahira'a nō te mau 'oire

SPCPF

SYNDICAT POUR LA PROMOTION
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport d'activité 2021

Cyril Tetuanui,
Président du SPCPF

L'année 2021 s'est déroulée encore une fois dans un contexte de gestion de crise bien que différent de celui de 2020. Le plan de charge des équipes s'est déroulé au gré des évènements avec des temps de ralentissement (report d'évènements, missions, groupes de travail) et une accélération des programmes à concentrer sur le second semestre.

La capacité du SPCPF et de ses équipes à réagir rapidement a permis l'adaptation des programmations. Les priorités ont régulièrement changé pour accompagner et conseiller les communes dans leurs projets. Le SPCPF en a profité pour faire évoluer ses outils et méthodes de travail afin d'accompagner la transition numérique (écrans tactiles, outils collaboratifs, migration hybride des serveurs, mise en conformité au RGPD…).

Bien que les budgets des départements n'aient pas forcément pu être consommés comme programmés, l'activité reste dense et présente un bilan plus que positif au regard de l'objectif de proximité voulu par la gouvernance pour accompagner et conseiller les communes dans leurs projets. En 2021, le SPCPF a ainsi lancé le grand chantier de la transformation numérique pour ses communes adhérentes à la compétence informatique au travers du schéma directeur des systèmes d'informations SDSI, lequel devrait se déployer jusqu'en 2025. Il a également initié des partenariats forts pour une transition alimentaire saine et durable, la valorisation des produits locaux dans la restauration scolaire et entend soutenir cette stratégie tout au long de la mandature. Le département eau potable se positionne davantage sur de la conduite d'opération pour les projets structurants des communes et du conseil en exploitation d'un service de l'eau auprès des équipes communales.

Même si en 2021, les communes ont soutenu le SPCPF grâce aux versements de leurs cotisations, il faut ici rappeler que la trésorerie du SPCPF est entièrement dépendante de ces versements. Si nous souhaitons poursuivre les projets en cours, il ne faut pas négliger nos prestataires privés qui acceptent le jeu de la commande publique et d'être payés une fois le service fait. Il est donc important pour les années à venir que le SPCPF puisse lisser sa trésorerie afin de pérenniser le suivi des grands chantiers du monde communal.

Le SPCPF est et restera au service de ses communes adhérentes, il saura toujours être force de proposition de façon à permettre à notre institution communale d'évoluer, de s'adapter aux différents contextes et de rendre un meilleur service à nos populations.

Le SPCPF a par ailleurs amorcé son évolution. Au cours de cette année, deux chantiers importants ont continué leur maturation : celui de la maison des communes et celui de la modification de nos statuts. Le SPCPF a aussi formalisé avec six autres institutions (l'État, le Pays, l'Assemblée de la Polynésie française, le CESC, la CPS et le CGF) un partenariat pour promouvoir l'innovation publique au sein du service public.

En bref, mes chers collègues, je vous laisse découvrir ce rapport d'activité qui démontre les capacités d'adaptation et de réaction de notre structure dans une période de crise sans précèdent.

> **« Ensemble, nous pourrons faire face aux défis de demain. »**

LISTE DES ACRONYMES

ACCD'OM Association des communes et collectivités d'outre-mer
AEP Adduction en eau potable
AGEDI Agence de gestion et de développement informatique (syndicat intercommunal)
AGORES Association nationale des responsables de la restauration territoriale
ANT Agent non titulaire
BSE Bureau de santé environnementale
CAPL Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire
CCAS Centre communal d'action sociale
CDD Contrat à durée déterminée
CDI Contrat à durée indéterminée
CDT Contrat de développement et de transformation
CESEC Conseil économique, social, environnemental et culturel
CFL Comité des finances locales
CGCT Code général des collectivités territoriales
CGF Centre de gestion et de formation
CHSP Centre d'hygiène et de salubrité publique
CNFPT Centre national de la fonction publique territoriale
CNIL Commission nationale de l'informatique et des libertés
COPIL Comité de pilotage
COTECH Comité technique
CPS Communauté du Pacifique
CTC Chambre territoriale des comptes
CVD Corps de volontaires pour le développement
DAG Direction de l'agriculture
DDC Délégation pour le développement des communes
DEP Département de l'eau potable
DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux
DFiP Direction des finances publiques de la Polynésie française
DGEE Direction générale de l'éducation et de l'enseignement
DGSA Directrice générale des services adjointe
DI Département informatique
DIF Droit individuel à la formation
DIRAJ Direction de la réglementation et des affaires juridiques
DIREN Direction de l'environnement
DMRA Direction de la modernisation et des réformes de l'administration
DNAF Dotations non affectées de fonctionnement
DNAI Dotations non affectées d'investissement
DOB Débat d'orientation budgétaire
DPO Délégué à la protection des données
DSFE Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité
DST Directeur des services techniques
FED Fonds européen de développement
FIP Fonds intercommunal de péréquation
FNCCR Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
FPC Fonction publique communale
GF Gestion financière
GREPFOC Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue
GRH Gestion des ressources humaines
IRCANTEC Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques
ISPF Institut de la statistique de la Polynésie française
OPT Office des postes et télécommunications
PLP Projet de loi de Pays
PROTEGE Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes
PRU Programme de rénovation urbaine
PSG Protection sociale généralisée
PSSE Plan de sécurité sanitaire des eaux
PSSI Politique de sécurité des systèmes d'information
RGPD Règlement général sur la protection des données
RH Ressources humaines
RSPF Régime de solidarité de la Polynésie française
SD Schéma directeur
SDSI Schéma directeur du système d'information
SDAEP Schéma directeur d'adduction d'eau potable
SEM Société d'économie mixte
SERD Semaine européenne de la réduction des déchets
SIG Système d'information géographique
SIGFA Syndicat intercommunal pour la gestion de la fourrière animale
SIVMTG Syndicat intercommunal à vocation multiple des Tuamotu-Gambier
SIVU Syndicat intercommunal à vocation unique
SIVU Arue-Pirae Syndicat intercommunal d'étude de l'assainissement des eaux usées de Pirae et Arue
STPGD Schéma territorial de prévention et de gestion des déchets

SOMMAIRE

Moments Forts Pages 04-06

Promotion de l'institution communale Pages 07-14

Formation des élus Pages 15-22

Informatique Pages 23-30

Restauration scolaire du Ier degré Pages 31-38

Eau potable Pages 39-46

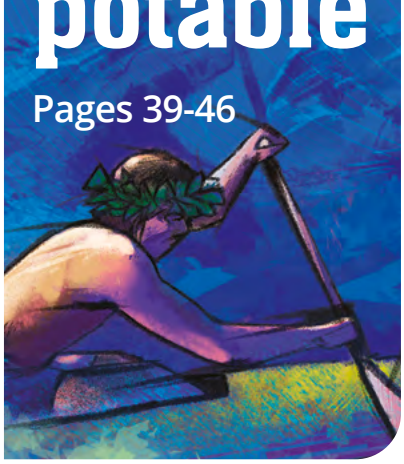

Services transversaux

Communication Pages 48-50

Bilan social Pages 51-52

Service gestion et moyens Page 53

Comptes Pages 54-60

Promotion de l'institution communale

La Signature de la convention -cadre fixant le développement des conditions de l'innovation au sein des institutions (11 octobre 2021)

Cette convention réunit l'État, ses services et ses organismes présents en Polynésie française, le Pays, l'Assemblée de la Polynésie française, le CESEC, le SPCPF, la CPS et le CGF.

Les journées de l'innovation inter-institutions (du 11 au 22 octobre)

Dans sa mission de promotion de l'innovation publique, le département promotion a pris part aux journées de l'innovation inter-institutions, une action co-organisée avec le Pays (DMRA) sur deux semaines. L'événement aura mobilisé 24 intervenants pour 22 projets présentés (11 par les communes, 11 par le Pays) et rassemblé 6 communes ainsi que 7 services du Pays.

Un groupe de travail sur le STPGD (9 novembre)

Concernant la politique sectorielle des déchets, il est à noter qu'un groupe de travail a été organisé au début du mois de novembre 2021 en vue de recueillir les attentes des communes sur le STPGD, schéma territorial de prévention et de gestion des déchets, document stratégique du Pays.

Une mission technique à Paris (du 10 au 19 novembre)

Cette mission d'envergure recouvrait trois objectifs et enjeux distincts : une rencontre institutionnelle avec la FNCCR afin d'évoquer les sujets d'actualité en Polynésie et sa collaboration avec le SPCPF ; une rencontre avec la direction du CCAS de Villepinte dans le cadre des travaux sur l'intervention des communes en matière d'aide sociale ; une réflexion à partir d'autres rencontres et visites sur l'évolution des statuts du SPCPF.

Une mission d'immersion pour l'achat public (du 16 au 30 novembre)

Concernant l'achat public, une mission d'immersion avec un formateur du CNFPT a été organisée en novembre 2021 dans 8 communes des îles du Vent et îles Sous-le-Vent. Elle se voulait un préalable à la mise en œuvre d'un réseau d'acheteurs publics co-organisé avec le CGF sur la mutualisation des achats.

Formation des élus

Un parcours d'intégration pour les nouveaux élus formateurs

Les nouveaux élus formateurs ont bénéficié d'un accompagnement tout au long de l'année soit par de la formation soit par la participation en tant que co-animateur aux formations dispensées par le SPCPF.

Concertation entre les vice-présidentes et les équipes du CGF et du SPCPF

Afin de développer le partenariat entre les deux institutions, les deux vice-présidentes ont multiplié les rencontres en vue d'établir des programmes de formation cohérents.

Une troisième collaboratrice (1er juin)

L'arrivée d'une troisième collaboratrice en cours d'année a permis au département de répondre à la demande des communes malgré un contexte sanitaire compliqué.

Formations délocalisées aux Marquises et aux Îles Sous-le-Vent

Afin de répondre aux souhaits des élus plusieurs formations dites délocalisées ont été organisées.

Informatique

La validation du SDSI (19 février)

Le département informatique a validé lors du premier COPIL SDSI la cible et la trajectoire de la transformation numérique qui présidera à son évolution et à celle des trente-neuf communes adhérentes à sa compétence informatique pour les 4/5 ans à venir. Fort de cette feuille de toute, il s'agit désormais pour lui de rationaliser cette activité et de garantir la qualité des résultats.

Six missions dans les îles

Les agents du département informatique se sont rendus en mission sur six îles différentes en 2021, à savoir Rurutu, Rimatara, Hikueru, Nuku Hiva, Tubuai et Puka Puka. Pour cette dernière île, la mission a été menée conjointement avec le département restauration scolaire.

Nomination d'un DPO externe (14 avril)

Le département informatique a été facilitateur pour la mise en conformité au RGPD qui s'impose aux collectivités depuis 2019. La première étape préconisée par la CNIL étant la nomination d'un délégué à la protection des données, le SPCPF a procédé à la nomination d'un DPO externe, accompagné pour garantir la protection des données qu'il traite ; un relais entre le SPCPF et le DPO étant assuré par le département.

Première réunion du COTECH SDSI (24 septembre)

Ce COTECH SDSI est voué à valider la stratégie globale du système d'information en apportant la vision métier, à traiter les alertes et à adapter les priorités entre projets à déployer et communes. Il contrôle et surveille l'état d'avancement, valide les évolutions de calendrier et l'enveloppe budgétaire, et assure l'appropriation du SDSI au sein des métiers et des communes.

Restauration scolaire du 1er degré

Séminaire sur l'évolution des outils de gestion des denrées alimentaires au service des cantines scolaires (du 23 au 25 février)

Les communes font cap vers les "circuits courts", une vision politique forte mais nécessitant un point d'étape préalable sur les modes de fonctionnement. Afin d'accompagner ces réflexions, le CGF et le SPCPF ont organisé une rencontre dont l'objectif était de sensibiliser à la professionnalisation des outils en restauration collective.

Participation à la journée thématique "École en santé et valorisation des déchets organiques de la restauration scolaire" (26 mai)

Lors de cette journée, des élus et agents communaux ont découvert le dispositif des écoles en santé, un projet de composteur semi-collectif en place à Maharepa et le fa'a'apu communal communautaire à Papetoai.

Des ateliers pour plus de produits locaux en restauration scolaire du 1er degré aux Raromata'i (du 20 au 22 juillet)

Le SPCPF s'est engagé pour un projet intra-îles Sous-le-Vent autour des produits locaux. Une première action a été organisée à Taputapuatea, déclinée en deux temps : un atelier pratique de cuisine permettant le partage des recettes et pratiques, et des temps d'échanges pour recenser les contraintes afin de définir des solutions concrètes et réalisables.

Participation aux "Tables rondes de la transition alimentaire" (14 octobre et 9 novembre)

Le Pays a organisé deux rencontres, la première destinée à s'approprier le diagnostic de notre système alimentaire et la deuxième à co-construire avec l'ensemble des acteurs un plan d'actions. Le SPCPF a contribué à l'organisation et des communes se sont mobilisées pour dégager des priorités et des actions de proximité auprès de la population.

Des ateliers de cuisine pour les scolaires lors de la mini-foire agricole (du 29 novembre au 2 décembre)

La Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL), le SPCPF et les communes de Taputapuatea, Uturoa, Tahaa et Teva I Uta se sont mobilisées pour organiser des ateliers de cuisine à destination des scolaires ; ceci dans le but de faire évoluer les habitudes du jeune public et de la population en général.

Eau potable

Un séminaire eau potable à Raiatea (du 25 au 28 mai)

Un premier séminaire, organisé en collaboration avec le département formation des élus, a rassemblé 22 élus et cadres communaux sur le thème "Comprendre les bases d'un réseau et d'un service eau potable". Il a notamment permis de souligner l'importance, pour les îles hautes, de connaître et de maîtriser leur patrimoine en eau et de penser la stratégie à adopter sur le plan de la tarification.

Un séminaire eau potable à Rangiroa (du 27 au 29 octobre)

Un second séminaire, intitulé "Tuamotu : proposer un service eau potable de qualité", a rassemblé 25 élus et cadres communaux. Il a mis l'accent sur la nécessité, pour les Tuamotu, de s'équiper en stocks d'eau douce pour pallier aux sécheresses et compenser les difficultés rencontrées au niveau des dispositifs de prépaiement et en matière de sous-utilisation des fontaines.

L'accompagnement au PSSE

Le département eau potable a accompagné, en 2021, trois de ses communes adhérentes (Hao, Rimatara et Tumara'a) à la mise en place de leur Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux (PSSE). Ces plans ont été mis en place dans le cadre du programme PROTEGE et coordonnés par la DIREN et le BSE en Polynésie française. Ces trois communes disposent aujourd'hui d'un outil d'évaluation des risques sanitaires et de définition des mesures de contrôle nécessaires pour réduire voire éliminer ces risques.

Promotion de l'institution communale

Porter **la voix des communes** auprès des partenaires

Les actions de 2021

L'enjeu d'unité du monde communal s'est révélé particulièrement important en 2021 ; une année dense et riche dont le rythme a encore été largement imposé par les protocoles sanitaires, mais surtout une année à placer sous le signe de la résilience et d'un calendrier soutenu concernant les avis à rendre pour exprimer la position du monde communal. Le plan de charge du département est donc resté important, malgré le report du congrès des communes à 2022, avec des sollicitations en augmentation. Les chantiers prioritaires du Pays (relance économique, soutien aux populations les plus démunies, transition alimentaire et énergétique...) ayant encore été mis davantage en exergue par la crise COVID, le département a particulièrement veillé à maintenir la proximité avec les communes à travers ses groupes de travail et la préparation des élus identifiés comme porteurs du projet politique du SPCPF.

"La promotion de l'institution communale polynésienne constitue l'ADN du SPCPF depuis sa création. Devenu un outil indispensable, ses équipes redoublent d'efforts et de moyens pour faire émerger une voix commune et audible des partenaires institutionnels."

25
actions et groupes de travail réalisés

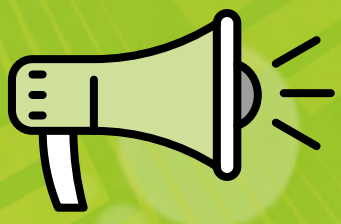

19
avis formulés après consultation des communes

Les réalisations de 2021

Finances et fiscalité

Les perspectives laissent entrevoir que le sujet de la fiscalité va s'imposer comme une thématique toujours plus cruciale. Un état des lieux de la situation existante en vue d'une amélioration paraît d'ores et déjà plus cohérent que le lancement d'un chantier susceptible de ne pas aboutir. Ce sujet était prévu au congrès 2021, reporté en 2022. Pour ce secteur, la vigilance demeure de mise pour les années à venir et en premier lieu sur le plan de la relation avec le Pays.

Concernant le CFL - FIP :

- les financements pour les projets communaux demandés lors de la précédente mandature ont tous été retenus, confirmant la stratégie développée ainsi que la position partenariat ;
- affichage de 7 milliards de trésorerie ;
- l'accent a été mis sur la nécessité de ne pas modifier le fonctionnement du FIP en permanence.

Concernant le CDT, contrat de développement et de transformation 2021/2023 :

- la proposition de rédaction d'un règlement intérieur est en discussion ;
- le contrat est plus court que le précédent avec une enveloppe de l'ordre de 6 milliards de Fcfp. Le reliquat de l'ancien contrat a été, pour sa part, mobilisé pour le financement d'abris de survie ;
- une vigilance a été exprimée quant à la part prise par le projet SIVU TEPARENUI (assainissement) sur les crédits disponibles au CDT.

46
communes
adhérentes

4
agents
3 chargés
de mission
et la DGS

> **Promouvoir le monde communal polynésien consiste entre autres à proposer des pistes d'évolution du cadre législatif et réglementaire l'affectant afin de mieux défendre ses intérêts.**

Juridique : évolution réglementaire

De nombreux domaines d'intervention ont encore fait l'objet de travaux en la matière avec en toile de fond des réformes conséquentes auxquelles les communes comptent bien apporter leurs contributions. Plusieurs de ces grands chantiers ont mobilisé les acteurs communaux en groupes de travail, donnant une véritable impulsion aux travaux techniques avec les cadres communaux, très mobilisés pour alimenter la réflexion des élus.

Introduction des produits locaux dans les menus et achat public restauration scolaire :

- le SPCPF a été nettement dans l'anticipation du besoin des élus ;
- les consultations ont été multipliées, le Pays ayant modifié son PLP à plusieurs reprises ;
- la rédaction de ce dernier s'est adossé à une co-construction très importante entre la DAG et le SPCPF, avec des communes très impliquées.

Achat public :

- une mission d'immersion avec un formateur du CNFPT, plusieurs fois repoussée, a finalement été organisée en novembre 2021 dans 8 communes des îles du Vent et îles Sous-le-Vent ;
- le réseau acheteurs publics a été co-organisé avec le CGF sur la mutualisation des achats.

Assainissement :

- un travail a été initié par les communes de Papeete, Pirae, Arue et Punaauia ;
- tenu informé, le SPCPF y sera associé à partir de 2022 en vue d'un toilettage de la délibération.

Action sociale - réforme de la PSG :

- un groupe de travail a été organisé en octobre 2021 dans le but de reprendre l'ensemble des travaux de diagnostic, menés avec les communes depuis 2015. Le travail a porté sur une actualisation des interventions communales, des obstacles juridiques pouvant entraîner leur responsabilité et des propositions, portant sur l'intervention des communes en matière d'aide sociale, pour déterminer les éléments à faire figurer dans un projet de loi du Pays précisant les conditions d'intervention des communes en la matière.

Politique sectorielle déchets :

- un groupe de travail a été organisé le 9 novembre 2021 pour recueillir les attentes des communes sur le STPGD, schéma territorial de prévention et de gestion des déchets, document stratégique du Pays.

Énergie :

- plusieurs groupes de travail portant sur la préparation du cadre réglementaire relatif à l'instauration d'un dispositif de solidarité en matière d'électricité ont été réunis ;
- le SPCPF a obtenu des modifications réglementaires importantes pour les services publics d'électricité, notamment une loi du Pays permettant de prolonger les conventions de concessions ;
- un conseiller technique au sein de la FNCCR a été accueilli dans le cadre d'une mission visant à découvrir les spécificités du territoire des communes polynésiennes et leurs enjeux en matière de production et distribution d'électricité.

Institutionnel

Réforme du CGCT :

- un état des lieux : plus de 1 500 articles ont été disséqués. Il a abouti aux premières formulations de propositions portant aussi bien sur le fond de la réforme que sur le projet en lui-même. Il apparaît notamment que certains sujets parmi les plus importants pour le monde communal (finances, environnement, sécurité, statut des communes associées, cimetière...) restent à modifier et/ou compléter dans le CGCT de même que le portage politique reste à renforcer ;
- le calendrier a été décalé pour cause de crise COVID, suscitant une vigilance relative à un étalement exagéré afin de ne pas avoir à revenir sur des textes fréquemment mis à jour. Malgré cela, 7 réunions CGCT ont été effectives pour 3 programmées ;
- un soutien a été apporté par les services du haut-commissariat (DIRAJ) sur des points d'interprétation juridique ;
- le cabinet du président du Pays a été rencontré pour amorcer les travaux à venir.

> **« Tout comme en 2020, le département s'est montré très réactif dans l'anticipation des sujets, même s'il faut souligner les calendriers institutionnels qui s'imposent aux communes avec des délais parfois difficilement tenables. »**

Innovation publique : un partenariat novateur

La quinzaine de l'innovation publique 2021 a essentiellement pris la forme de journées de l'innovation inter-institutions, une action co-organisée avec le Pays (DMRA) sur 2 semaines, du 11 au 22 octobre 2021. L'événement a mobilisé 24 intervenants pour 22 projets présentés (11 par les communes, 11 par le Pays), 6 communes et 7 services du Pays y ayant été représentés.

En parallèle une convention-cadre a été signée le 11 octobre 2021, fixant le développement des conditions de l'innovation au sein des institutions. Réunissant l'État, ses services et ses organismes présents en Polynésie française, le Pays, l'Assemblée de la Polynésie française, le CESEC, le SPCPF, la CPS et le CGF, elle doit servir de socle à une adaptation des services publics aux usagers en repensant l'action publique à partir des attentes des citoyens.

« Enjeu d'un partenariat prioritaire en 2021 : le partenariat entre le SPCPF et la FNCCR est fondateur d'une stratégie communale en construction ainsi que d'une volonté de s'inscrire dans une démarche écocitoyenne. »

Institutionnel (suite)

Avis et positionnement du monde communal :

- dans le cadre de cette mission qui s'affirme depuis 2019, 19 avis émanant du monde communal ont été rendus par le SPCPF sur 22 saisines + 1 autosaisine élaborée en partenariat avec la DGEE ;
- ces avis ont pour 17 d'entre eux porté sur des textes juridiques (7 locaux et 10 nationaux), grâce à un partenariat important avec les services du Pays (DDC) ;
- une vigilance a été émise quant à la représentativité des avis, notamment du fait des délais de consultation souvent fortement contraints pour les communes.

Mission technique à Paris :

cette mission réalisée du 10 au 19 novembre 2021 recouvrait trois objectifs :

- **concernant la FNCCR**, elle a permis une rencontre institutionnelle avec la gouvernance de cette fédération afin d'évoquer les sujets d'actualité en Polynésie française ainsi que sa collaboration avec le SPCPF. Une visite de terrain du SDESM (Syndicat département de l'énergie de Seine-et-Marne) ainsi qu'une visite d'une unité de production et de distribution de gaz et autres solutions énergétiques ont également été organisées ;
- **concernant la CCAS**, elle a permis de rencontrer la directrice de la CCAS de Villepinte afin d'appréhender les missions, l'organisation et le fonctionnement de la caisse dans le cadre des travaux sur l'intervention des communes en matière d'aide sociale en application de l'article 43-II du statut de la Polynésie française ;
- **concernant l'évolution des statuts du SPCPF**, le travail technique mené avec le directeur et l'équipe de l'Agence publique locale a porté sur la construction budgétaire de l'agence et l'étude des différentes tarifications appliquées.

Deux projets importants pour le SPCPF :

un agent est spécifiquement chargé d'appuyer la direction générale sur ces 2 projets (coordination technique, conseils...) en mobilisant ses collègues si besoin pour approfondir une analyse juridique ou un conseil aux élus.

- **l'évolution des statuts du SPCPF :**

  la réflexion pour modifier les statuts du SPCPF a été présentée aux élus du bureau syndical. Des études sur le cadre juridique et sur le modèle économique doivent encore être travaillées avant d'entamer les démarches nécessaires à cette évolution.

- **la maison des communes :**

  ce projet des communes, en phase de matérialisation, s'intègre à celui de l'OPT permettant ainsi de bénéficier de l'expertise du bureau d'étude de l'Office et de son expérience dans ce type d'ouvrage. Après une évaluation des besoins en espace et services, le choix du lieu a été arrêté (terrain à côté de Easy Market) et celui du cabinet d'architecture fixé après concours (l'agence Tropical Architecture, C. Lacombe).

Organisation interne et fonctionnement du département

- Des efforts ont été nettement réalisés en vue d'assurer un suivi quotidien des dépenses de même qu'en matière de communication sur les actions/dossiers du département, même si cette dernière demeure à renforcer. Le calendrier a été décalé pour cause de crise COVID, suscitant une vigilance relative à un étalement exagéré afin de ne pas avoir à revenir sur des textes fréquemment mis à jour. Malgré cela 7 réunions CGCT ont été effectives pour 3 programmées ;

- la mise en place d'un réseau professionnel des DST et services environnementaux afin de s'appuyer sur les communes pour participer à la mise en place des politiques publiques (politique sectorielle des déchets) est de la même façon effective ;

- la collaboration organisée, dans le cadre du chantier de réforme du CGCT, avec les cadres communaux, ceux du Pays, de l'État et de l'APF, a permis l'identification d'un réseau efficace au service des institutions et impulsé par les communes, témoignage de la volonté de contribuer à instaurer un cadre réglementaire partagé et efficace.

La mise en place d'un appui-conseil juridique au sein du SPCPF a été validée par l'instance du comité syndical, le poste créé et les démarches de recrutement lancées. L'agent sera amené à prendre ses fonctions début 2022.

Le report du congrès des communes 2021 à 2022

Le report de cet événement, pour des raisons sanitaires, amoindrit quelque peu la portée du thème **"Les communes face aux défis d'hier et de demain"**, même si celui-ci reste d'actualité pour l'exercice suivant. Un gros travail de préparation reste à engager de façon à actualiser une partie des thèmes adossés à de grands sujets d'actualité (finances, modernisation des communes dans un contexte de gestion de crise, développement durable...).
Pour mémoire, le thème générique du congrès décline essentiellement deux thématiques :

- **"Les nouveaux défis** et/ou comment faire face à la crise économique et sociale, et à ses conséquences" ;

- **"Les défis qui perdurent, s'agissant de la modernisation du monde communal"** (communes connectées, ressources en interne et sur le territoire de la commune, développement durable et programmes d'appui).

Afin de préparer cet événement prévu pour se dérouler sur Moorea, la pertinence d'une logistique s'appuyant sur l'équipe de cadres et d'élus formateurs du SPCPF accompagnés par un prestataire a été confirmée.

Enjeux et perspectives

Aux prises avec des sujets communaux nombreux et très divers, les élus du SPCPF sont confrontés à des arbitrages délicats par manque de visibilité des politiques publiques du Pays et ce dans un contexte de gestion de crise vécu au quotidien. Ces arbitrages débouchant sur des priorisations demeurent néanmoins indispensables afin d'éviter une dispersion des actions du SPCPF et la valorisation de démarches entreprises pour 46 individualités au détriment d'une gouvernance plus consensuelle et collective.

- Ce département est clairement positionné sur le volet stratégique et politique de l'évolution du monde communal. Or, depuis 2020, les bilans annuels mettent en évidence la dimension politique de certains sujets de fond traités par cette section du SPCPF. L'enjeu de la gouvernance des élus devant assurer le portage politique pour faire avancer les dossiers devient donc une condition de réussite à mettre au premier plan des discussions.

- Les finances demeurent un sujet majeur lié à la gestion de crise découlant de la pandémie. Si la prudence des élus du CFL s'est avérée payante, l'enjeu qui persiste est celui de l'unité du monde communal face aux défis de la mandature et en vue de garantir une sécurité pérenne du fonds au service des projets communaux.

- Pour continuer à soutenir et à faire émerger la voix des communes auprès des partenaires institutionnels, le syndicat devra pouvoir compter sur des ressources complémentaires en fonctionnement. La participation du FIP reste dès lors plus que nécessaire.

- Les grands chantiers ouverts (réforme du CGCT, assainissement, énergie, politique sectorielle des déchets, volet social...) seront poursuivis dans une démarche de co-construction avec le Pays. Dans le même temps, l'appui des parlementaires polynésiens sera sollicité pour faire davantage valoir les travaux et propositions du monde communal polynésien en matière de toilettage de la FPC.

Formation des élus

Former les élus
pour **mieux agir**

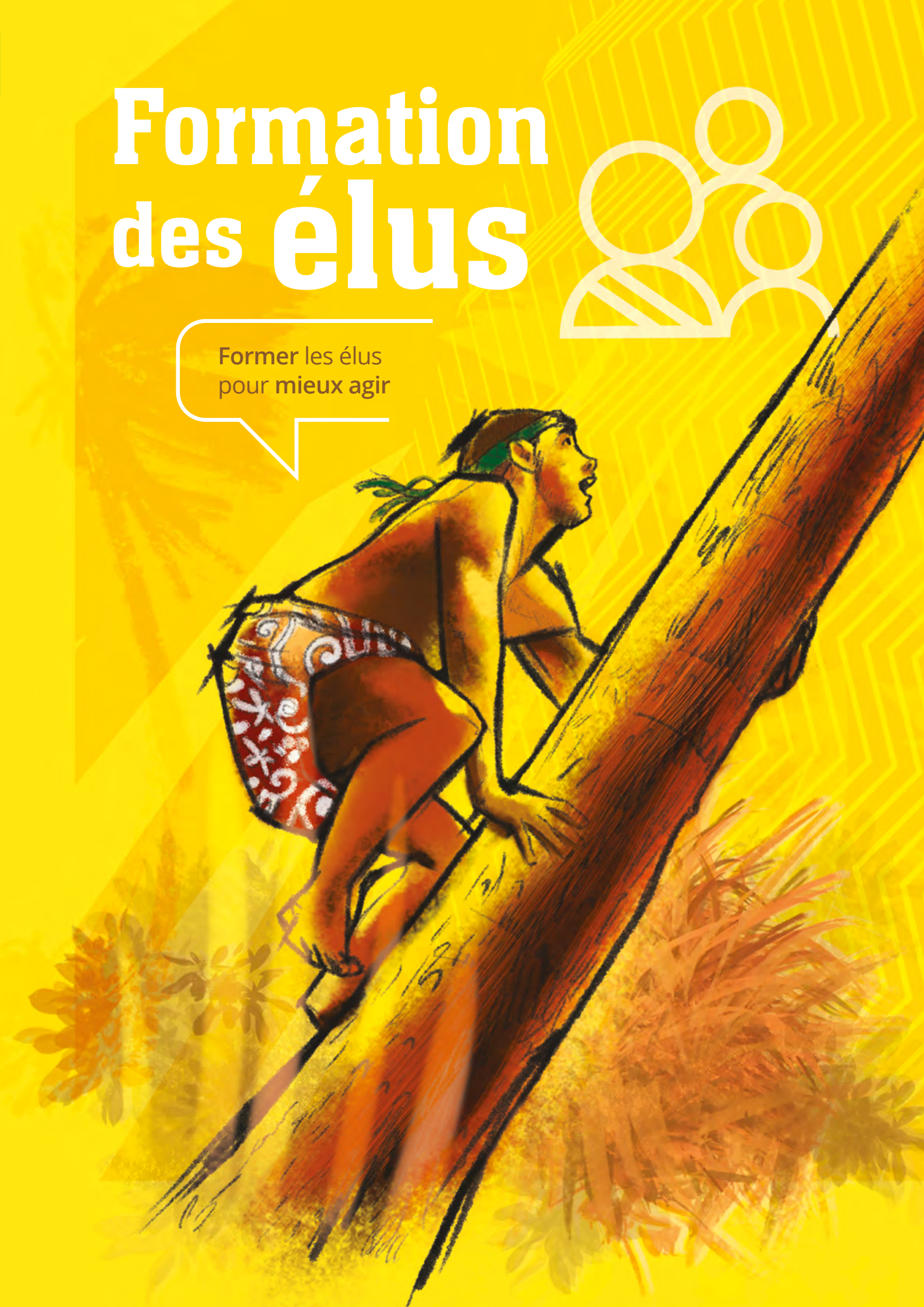

Les actions de 2021

Au vu de la forte demande émanant des élus effectuant leur première mandature, la priorité a été donnée en 2021 à la poursuite des formations portant sur les connaissances fondamentales et le cadrage du rôle de l'élu pour les nouveaux élus. Dans le même temps, le département a renforcé ses actions visant à donner aux élus les outils pour optimiser la gestion des communes, **faciliter la mise en œuvre de leurs compétences obligatoires** et répondre aux défis et enjeux actuels **en matière, notamment, d'environnement et de développement durable ainsi que de qualité du service public de proximité.** Un renforcement du partenariat et de la cohérence entre le SPCPF et le CGF a également été initié en 2021 tandis que la bonne accessibilité aux formations est demeurée une préoccupation constante. La consolidation de l'équipe des élus formateurs a été un autre axe de travail très important.

> **« La formation des élus devant permettre une montée en compétence des maires, mais également des élus au sein des conseils municipaux, les deux premières années de la mandature ont visé l'ensemble des élus. »**

3 agents

1 directrice catégorie A

1 nouvelle chargée de mission catégorie A, à partir de juin 2021

1 chargée de formation catégorie B

1 CVD jusqu'à mai 2021

46 communes adhérentes

9 élus formateurs confirmés

8 élus en cours de formation pour devenir formateurs

Les objectifs de 2021

En matière de contenus de formations

- poursuivre et terminer les formations sur les fondamentaux pour les nouveaux élus ;
- former au budget, achat public, analyse financière, plan pluriannuel d'investissement (PPI) et outils de financement des projets communaux ;
- initier les parcours élus délégataires sur les thématiques de l'environnement, de la restauration scolaire, de l'eau potable, du funéraire, de la police du littoral, de la relation aux associations et de l'état civil.

En matière de fonctionnement du département

- consolider le pool élus formateurs et élus ressources ;
- consolider la relation aux communes et la communication aux élus ;
- poursuivre l'innovation et la variété pédagogique ;
- initier un suivi évaluatif des élus ;
- renforcer la cohérence SPCPF-CGF ;
- informer les élus sur le Droit Individuel à la Formation (DIF élus) ;
- expérimenter distanciel et digitalisation ;
- assurer la fonction de support à la conception pédagogique des autres départements.

Les séminaires intercommunaux ont fait suite à la demande des maires pour un certain nombre de communes : Taha'a, Huahine, Manihi, Punaauia (facilitation), Raivavae, Rimatara, Taiarapu-Ouest, Takaroa, Tubuai et Puka Puka. Du fait de la situation sanitaire, certains ont encore dû être reportés. Ils seront reprogrammés en 2022.

> **« Dans un premier temps, le département a priorisé les élus initialement inscrits aux formations 2020 (110 élus concernés) dont les formations avaient été reportées du fait de la situation sanitaire. »**

39 actions
programmées
au budget 2021

38 actions réalisées :
- 16 formations intercommunales
- 10 séminaires intracommunaux
- 3 formations mixtes
- 9 actions vouées à assurer la montée en compétence interne et des élus ressources

723 heures de formation

526 élus bénéficiaires

40 communes
ont participé au moins 1 fois aux formations proposées

> **Le département a cherché tout au long de l'année à garantir le droit à la formation du plus grand nombre d'élus communaux émanant des différents archipels. Une réussite puisque les élus des îles éloignées ont fortement bénéficié de ses actions, à l'exception des Marquises Sud.**

Les réalisations de 2021

Priorité à l'accompagnement des nouveaux élus

Pour répondre à la forte demande émanant des élus effectuant leur première mandature, la priorité a été donnée aux fondamentaux de l'institution communale et de leur rôle d'élu : cadre d'intervention communal, droits, devoirs, fonctionnement de l'institution communale, partenaires, missions et responsabilités de l'élu.

Sous forme de séminaire intracommunal ou de regroupement intercommunal, au total, depuis le début de la mandature, ce sont 420 élus qui ont pu suivre la formation **"Démarrer son mandat : connaître la commune et les missions de l'élu"** : 201 élus en 2020 et 219 en 2021.

En outre, le programme adapté aux nouveaux élus, conformément aux recommandations de la CTC, a permis la participation de nombreux conseillers municipaux non délégataires et volontaires pour participer activement à la vie communale.

En marge de ces formations de base, le niveau initiation (niveau 1) a également été proposé pour l'ensemble des élus afin d'équilibrer les connaissances de tous au sein des conseils municipaux, notamment en matière de budget communal et d'achat public.

Les formations de niveau 1 ont été fondées sur une pédagogie innovante, interactive et adaptée à la diversité des élus participants, parmi lesquels un nombre conséquent d'élus sans aucune connaissance préalable en ces matières. Largement plébiscitées, elles seront reconduites sur plusieurs dates en 2022 afin de répondre à une forte demande.

Renforcement du partenariat avec le CGF

Conformément au plan de formation prévu sur la mandature, les formations liées aux services communaux et aux délégations ont été initiées sur 2021 pour se pérenniser en 2022 et 2023. En 2021, ces formations ont concerné prioritairement les maires, adjoints délégataires et élus impliqués sur les thématiques de l'eau potable (avec deux sessions distinctes pour les îles hautes et les Tuamotu), la restauration scolaire, la police du littoral et la vie associative.

À chaque fois que cela a été pertinent, ces formations ont été proposées en partenariat avec le CGF afin de rejoindre les orientations proposées par les gouvernances du SPCPF et du CGF ainsi que les recommandations de la chambre territoriale des comptes.

Dans ce contexte, ces formations ont pu inclure un binôme maire ou adjoint délégataire, accompagné d'un agent chargé de la thématique.

- 3 formations mixtes ont été organisées avec le CGF pour un public élus/cadres ;
- 40 élus y ont participé.

À noter également : s'ils n'étaient pas prévus en format mixte, les 10 séminaires intercommunaux ont pour la plupart intégré, en tant qu'intervenants et/ou participants, des cadres communaux, lorsque cela était opportun et à la demande des communes. L'un d'entre eux a même été co-organisé avec le CGF. Un type d'action dont la plus-value a été validée par les évaluations et amené de ce fait à être diffusé à l'avenir dans les autres communes.

Pour les élus plus expérimentés, une formation portant sur l'analyse financière, la pluriannualité des investissements et les outils de financement des projets communaux a été proposée. Son format sera revu pour être davantage en cohérence avec les formations financières dispensées par le CGF.

> **« En marge des commissions mixtes, plus nombreuses en 2021, des temps d'échanges ont été prévus avec les élus au sein des parcours de formations métiers proposés aux cadres dirigeants. »**

Logistique et participation

Le taux de réalisation a été principalement impacté par l'annulation du congrès. Déjà reporté une première fois du fait de la visite présidentielle, le congrès 2021 a en effet été reporté une seconde fois puis annulé du fait de la reprise de la crise COVID-19 en Polynésie. À contrario, les reports de formation subis en août et septembre consécutivement à cette résurgence de l'épidémie ont pu être compensés par une suractivité en décembre 2021. Le seul bémol constaté est le nombre d'absences, particulièrement importantes sur des actions délocalisées (Marquises et Raiatea). Le nombre d'élus accueillis en formation fut néanmoins légèrement supérieur au prévisionnel du fait d'inscriptions plus nombreuses que pressenti.

Consolidation de l'équipe des élus formateurs

Cet axe de travail important pour l'exercice est passé par la proposition aux élus d'un parcours de formation de formateurs, de leur repérage à leur intégration officielle au dispositif prévue en 2022.

Ce parcours intègre leur accompagnement par des élus expérimentés, la transmission des valeurs et principes pédagogiques du SPCPF, la mise en situation de 8 nouveaux élus ainsi que leur évaluation. En parallèle, le renforcement et la diversification des compétences des élus formateurs confirmés ont été poursuivis, notamment dans les domaines :

- des finances ;
- des achats publics ;
- de la restauration scolaire ;
- des pédagogies innovantes fondées sur la facilitation ou les neurosciences.

Ces formations intègrent parfois également des agents de l'État et du Pays, contribuant ainsi à renforcer le partenariat interinstitutionnel dans le domaine de l'innovation.

6 élus formateurs et 3 agents du département ont pu bénéficier en 2021 de la formation innovante en pédagogie basée sur les neurosciences.

Dans la continuité des recommandations de la Cour des comptes, des formations ont aussi été conçues autour de domaines de compétences stratégiques centraux pour les décideurs communaux : compétences budgétaires, finances et achats publics, relations aux associations. Le travail de conception de ces formations, régulièrement réalisé avec la collaboration des agents des différents départements du SPCPF avec l'appui des élus formateurs expérimentés, a permis d'élargir l'approche de ces thèmes, entre sécurisation juridique et développement d'une vision politique.

Peu de recours à des prestataires extérieurs ont eu lieu en 2021.

Les grands axes à poursuivre et concrétiser

Le suivi des élus

Les évaluations ont montré un haut taux de satisfaction des participants (95 % de satisfaits et très satisfaits), notamment au niveau des pédagogies proposées. Toutefois, la volonté de mettre en place un suivi évaluatif des élus après les formations demeure un challenge, au vu du nombre de participants rapporté à la taille de l'équipe. Cette orientation est d'ores et déjà reconduite pour 2022.

Le renforcement du partenariat et de la cohérence entre le SPCPF et le CGF

Traduit concrètement par une cohérence dans l'élaboration des plans de formations et un partenariat accentué dans la mise en place des formations mixtes, il sera poursuivi sur 2022 afin de :

- mieux formaliser les procédures engagées ;
- améliorer la communication aux communes pour fluidifier les inscriptions de binômes agent/élu ;
- approfondir la conception des offres respectives du CGF et du SPCPF.

L'organisation d'événements en distanciel

Une expérimentation a été menée avec le département promotion en vue d'organiser un événement à distance : la journée de l'innovation, inscrite dans le cadre du partenariat interinstitutionnel sur l'innovation (partenariat avec le Pays via la DRMA). Si de nombreux freins restent à lever, cette première expérience a permis à l'équipe de tester les possibilités d'actions en distanciel et de repérer les facteurs de réussite de ce type de format proposé à distance.

À l'avenir, la communication sera renforcée afin de stimuler les participations.

DIF élus et projet de réforme

Concernant le DIF élus, des échanges avec le département promotion ont également permis de fournir un avis éclairé sur l'application du projet de réforme en Polynésie française. Cependant, en fin d'année, les modalités concrètes n'avaient pas encore été clarifiées pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

Enjeux et perspectives

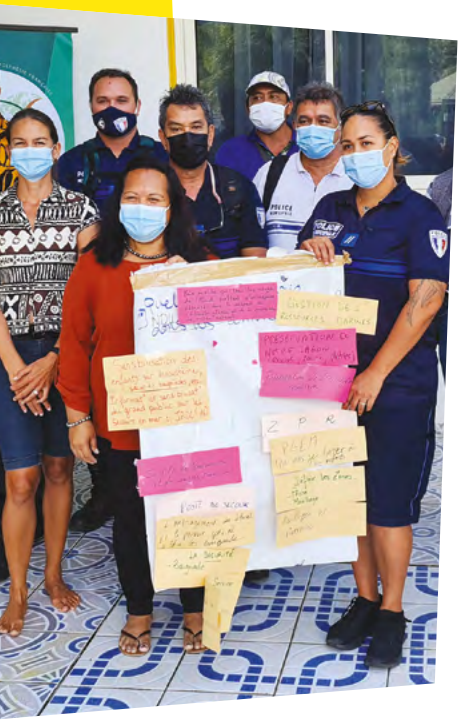

- Former le plus grand nombre d'élus possible et renforcer le *pool* d'élus formateurs en assurant leur suivi. Faire évoluer le réseau des élus formateurs vers un groupe "d'élus ressources" spécialisés dans des thématiques.

- Répondre à une demande importante (plus de 700 nouveaux élus pour cette mandature) sous des formats adaptés aux diverses contraintes (sanitaires et financières).

- Consolider les fondamentaux et principalement ceux liés à la conduite des projets communaux et à la sécurité juridique de l'élu. Compléter leur socle par des formations thématiques.

- Veiller à la qualité pédagogique et à l'adéquation de l'offre avec les besoins des élus.

- Donner des clés pour anticiper l'évolution des communes vers une gestion et un développement plus durable, axe qui sera poursuivi en 2022 et 2023. Les programmes devront s'intégrer pleinement dans le partenariat interinstitutionnel autour de l'innovation afin de participer à la diffusion de cette dernière dans l'institution communale, en matière managériale et de conduite de projets.

- Continuer à consolider la cohérence du partenariat SPCPF-CGF.

- Renforcer l'accessibilité aux formations notamment à travers : les délocalisations, l'organisation de séminaires intracommunaux, la multiplicité des sessions, le bilinguisme, la diversification pédagogique, la mise en place de formats en distanciel, la diffusion de l'information aux élus.

- Digitaliser la gestion des formations.

Informatique

Toute notre force pour **garantir la sécurité et le fonctionnement** des systèmes informatiques

Les actions de 2021

C'est la validation du SDSI (schéma directeur du système d'information) qui a majoritairement occupé l'actualité du département informatique en 2021 afin que sa mise en œuvre soit bien initiée en 2022, après avoir été communiqué à ses partenaires (notamment CGF, techniciens du CFL, la DFiP et France Relance). Ce schéma directeur vise en effet à préciser la cible et la trajectoire de transformation numérique pour le SPCPF et les 39 communes adhérentes à sa compétence informatique durant les 4-5 années à venir. Il permettra de rattraper des années de retard et d'engager résolument les communes sur cette feuille de route, qui souhaite s'associer au schéma directeur du Pays, mais il soutiendra également une démarche permettant d'anticiper les problématiques de fond.

> **"Rattrapant des années de retard, le SDSI nécessitera des ressources importantes, qu'elles soient humaines, organisationnelles et financières. Ce sera le défi du département informatique que de rationnaliser cette activité et de garantir la qualité des résultats."**

32
intercommunalités conventionnées

39
communes adhérentes

Hotline

353 demandes
280 heures de traitement
6 agents

L'organisation du département a été marquée, en 2021, par la fin de stage du CVD, soutien important au quotidien, par l'arrivée d'un nouvel agent en septembre et par la titularisation de deux fonctionnaires stagiaires.

Les objectifs de 2021

Activité particulièrement ambitieuse, le schéma directeur prépare l'avenir du système d'information de la structure et de ses adhérents pour les 4-5 années à venir.

Envisagé sous un angle très pragmatique, le plan d'action du SDSI sera déployé sous la supervision :

- d'un comité technique réuni tous les 3 mois ;
- d'un comité de pilotage réuni 2 fois par an ;
- du bureau et du comité syndical du SPCPF.

Feuille de route et principales implications du premier SDSI

Sur les 24 projets préconisés par le SDSI et présentés en comité technique, 12 projets ont été retenus pour être traités en parallèle en 2022, sans compter les 8 projets qui résultent des actions menées par le département informatique depuis 2020. Afin que les objectifs soient atteints tout en impactant au minimum les contributions des communes, le département informatique a prévu de faire appel à des soutiens financiers. Sur le plan des ressources humaines, le département s'appuiera sur des maîtres d'œuvre de façon à paralléliser les projets. L'activité du service hotline étant vouée à augmenter également dans ce contexte, la création d'un poste de catégorie C pour renforcer l'équipe d'assistance quotidienne aux utilisateurs des logiciels distribués par le SPCPF a été demandée.

Nombre de présences par collectivité toutes actions confondues

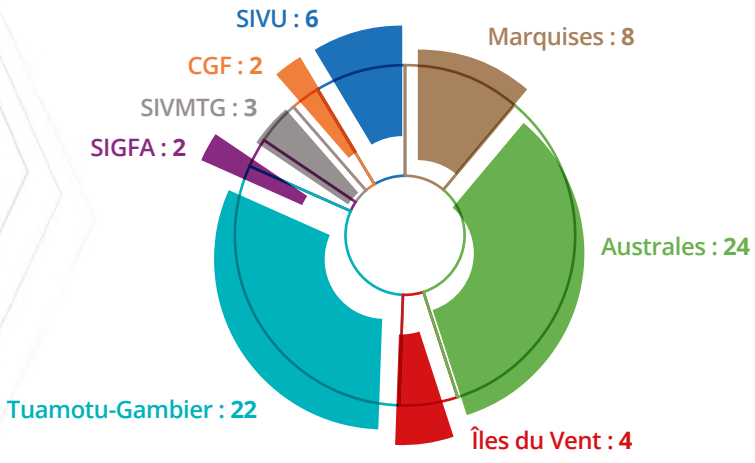

Deux grands succès de l'année 2021

- Le binôme agent communal/ agent du DI en tant que formateur pour assurer les formations à l'utilisation des logiciels distribués par le SPCPF. Deux communes ont accepté de se prêter à l'expérience avec des résultats concluants. C'est ce format de formation qui prévaudra donc désormais dans la mesure où les communes accepteront de mettre à disposition leurs agents communaux.
- La poursuite de l'externalisation, entamée en 2020, de certains services. Ce principe deviendra alors une norme.

> **« Le SDSI va permettre de définir un champ des possibles et de mettre en place un plan d'action pragmatique. »**

Les réalisations de 2021

Mise en place de nouvelles gouvernances dans le cadre du SDSI

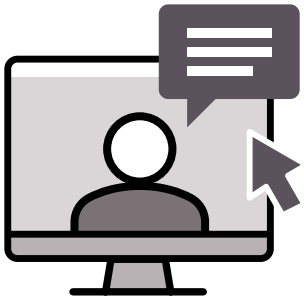

17

actions de formation

à l'utilisation des logiciels distribués par le SPCPF

Le comité de pilotage - COPIL SDSI :

il s'agit de l'organe décideur, qui arbitre sur les projets prioritaires en cohérence avec les orientations stratégiques du SPCPF. Composé de 17 élus, la première séance du COPIL SDSI s'est tenue le 19 février 2021 avec 6 élus présents, qui ont acté les axes stratégiques du SDSI.

Le comité technique - COTECH SDSI :

parmi les nombreuses missions de ce COTECH SDSI constitué de 13 membres (2 élus, 8 agents communaux et 3 agents du SPCPF), qui s'est réuni pour la première fois le 24 septembre 2021 :

- la validation de la stratégie globale attachée au système d'information avec la vision métier ;
- le traitement des alertes et la priorisation des projets et des communes ;
- le contrôle et la supervision de l'état d'avancement des opérations ;
- la validation des évolutions de calendrier et d'enveloppe budgétaire ;
- la garantie de l'appropriation du SDSI au sein des métiers et des communes.

Dématérialisation de la chaîne comptable

Pour répondre à l'évolution logicielle de la DFiP, le SPCPF en tant que site pilote, avec la commune de Bora Bora, a initié une optimisation des process internes qui sont toujours en cours (nomenclatures des tiers et des pièces justificatives, préparation pour la dématérialisation des factures). Une adaptation de son progiciel des finances (e-Sedit GF de Berger-Levrault) est également nécessaire. Malheureusement, la version adaptée ne fut finalement pas disponible en raison d'une cyberattaque chez l'éditeur. Pour expliquer le contexte d'évolution, la DFiP a pour objectif de disposer d'un progiciel de comptabilité publique unique (ordonnateur-comptable) qui intègrera un Hélios adapté aux collectivités d'outre-mer, à savoir la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna. Elle prévoit également un changement de nomenclature, c'est-à-dire de passer de la M14 à la M57.

Poursuite de la mise en place des nouveaux modules e-Sedit RH

Dans le cadre de la mise en place du progiciel de Berger-Levrault, il restait quatre modules en ressources humaines à déployer. Ce déploiement était tributaire de l'arrivée d'un consultant RH de l'éditeur sur Tahiti, repoussée à plusieurs reprises à cause de la situation sanitaire. Cette mission n'a pas abouti.

Études

Deux études ont été programmées :

- le renouvellement du parc de la commune de Puka Puka en vue du dépôt d'un dossier, effectif en octobre 2021, de financement FIP par la commune. Le département accompagnera la maîtrise d'œuvre en 2022 ;
- l'acquisition du serveur de la communauté de communes Hava'i, dont l'accompagnement a été acté par une convention. Cette étude a été annulée.

Quatre autres études ont été sollicitées :

- le changement de progiciels finances et ressources humains pour la commune de Ua Huka passant par une demande de financement FIP. Le dossier technico-financier a été livré à la commune qui n'a toutefois pas déposé son dossier FIP ;
- le changement des mêmes progiciels (passant d'A.GE.D.I. à Berger-Levrault) et l'évolution de son architecture pour la commune de Rurutu, qui a déposé son dossier de subvention FIP en octobre 2021. Le département accompagnera la maîtrise d'œuvre en 2022 avec l'objectif visé d'un démarrage sur les nouveaux progiciels en janvier 2023 ;
- le renouvellement du système d'information entier de la commune de Hikueru. Le dossier technico-financier a été livré à la commune qui n'a pas déposé son dossier FIP ;
- le renouvellement du parc informatique de la commune de Nukutavake, qui se chargera seule de la maîtrise d'œuvre si obtention de la subvention. Le dossier technico-financier a été livré à la commune, qui a déposé son dossier FIP en octobre 2021.

Maîtrise d'œuvre

Un accompagnement à la maîtrise d'œuvre était programmé pour la commune de Makemo concernant un projet d'interconnexion des mairies de la commune. Celle-ci n'a pas sollicité le département en 2021.

6 missions dans les îles

Déploiement des logiciels (A.GE.D.I.)

Logiciel	Commune	Avancement à fin 2021
e-Assemblée	Moorea - Maiao	En cours, livraison durant le 1er trimestre
e-Assemblée	Paea	En cours, livraison durant le 1er trimestre
e-Assemblée	Hitiaa O Te Ra	En cours, livraison durant le 1er trimestre
e-Assemblée	Rangiroaa	En cours, en attente de l'avancement de la commune
e-Assemblée	Reao	Logiciel déployé, agent formé. En production
Win-Eau	Rimatara	Mission réalisée du 12 au 17 mars 2021

222 logiciels déployés

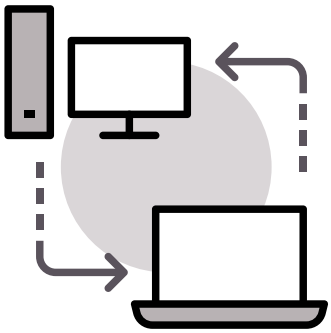

Le SIVU d'étude de l'assainissement des eaux usées de Arue et de Pirae a souhaité l'accompagnement du département pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des finances et de la paie. Ce sont les logiciels de l'éditeur A.GE.D.I. qui ont été choisis. Depuis août 2021, ces progiciels sont exploités par les agents du SIVU dans leur bureau et depuis la mairie de Arue puisque l'agent gérant la comptabilité est un agent de cette commune.

Assistance de groupe

Les assistances programmées :

pour répondre à la demande en formation à l'utilisation des logiciels Win-M14 et Win-Pay formulée par les communes des Tuamotu-Gambier, deux sessions d'initiation ont été organisées pour chacune.

La demande supplémentaire :

suite à l'acquisition par le SIVU d'étude de l'assainissement des eaux usées de Arue et de Pirae d'un logiciel de gestion des finances et de la paie de l'éditeur A.GE.D.I., une convention a été signée en vue de bénéficier de l'assistance au démarrage ainsi que du service hotline du SPCPF.

10 types de logiciels distribués

Déploiement des progiciels GF et RH e-Sedit sur quatre nouvelles communes

Cette opération soutenue par une subvention FIP devait concerner initialement les communes de Nuku Hiva, Tubuai, Rapa et Makemo. Finalement, seules les trois premières en ont bénéficié (passage en production en février 2022 pour Rapa). La mise en œuvre de progiciels plus performants pour leur gestion financière et celle des ressources humaines a été adossée à des formations de nouveau déployées avec le format binôme.

Participation à la mise en conformité du SPCPF au RGPD

Pour être accompagné dans la mise en œuvre d'une garantie de protection des données à caractère personnel qu'il traite, le département informatique a nommé un DPO (délégué à la protection des données) externe, conformément à la première étape préconisée par la CNIL, Commission nationale de l'informatique et des libertés.

> **« La hotline a amélioré son service dans la continuité de l'audit réalisé en 2020. »**

LES CHIFFRES DE LA HOTLINE EN 2021

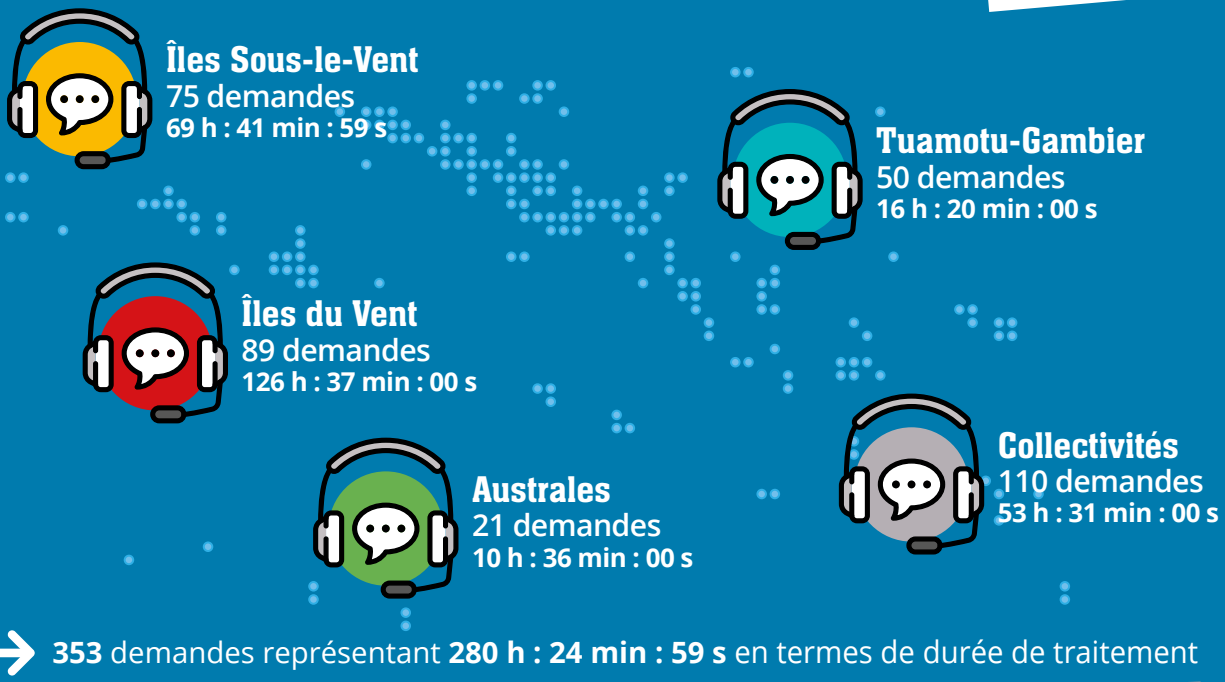

353 demandes représentant **280 h : 24 min : 59 s** en termes de durée de traitement

La hotline du SPCPF

Le temps d'intervention a surtout été mobilisé sur le nouveau logiciel de gestion financière et de ressources humaines e-Sedit de Berger-Levrault (72 interventions). La gamme des logiciels A.GE.D.I. (comptabilité, ressources humaines, facturation, état civil et élections) a requis 76 interventions.

Trois communes (Rapa, Tubuai et Nuku Hiva) ont migré des solutions A.GE.D.I. à celles de Berger-Levrault. Ce sont les premières communes de moins de 3 500 habitants à entamer cette migration qui a représenté l'essentiel de l'activité de la hotline en fin d'année 2021.

Enjeux et perspectives

- Continuer à préparer l'avenir du système d'information du SPCPF et de ses communes adhérentes avec une ambition forte s'inscrivant dans un contexte d'intercommunalité.

- Accompagner la transformation digitale, dont la nécessité a été rendue encore plus évidente par la crise sanitaire, afin de pérenniser les tâches et préserver le lien avec les administrés.

- Poursuivre le soutien et l'accompagnement à l'appropriation des outils numériques.

- Déployer les capacités numériques des communes via des infrastructures suffisantes, adaptées aux réalités du Fenua et soucieuses de leur impact environnemental : connexion internet, services dématérialisés organisés, formation des élus et agents à leur utilisation, sensibilisation à la sécurité, etc.

Restauration scolaire du 1er degré

Apporter aux enfants **un repas sain** et de **qualité** avec plus de **produits locaux**

Les actions de 2021

L'impact du contexte sanitaire ayant encore en 2021 perturbé l'organisation des services de restauration scolaire du 1er degré, le SPCPF a donc déroulé ses actions selon une double priorité. Poursuivant ses opérations de proximité quand la situation le permettait, le département a mis à profit les expériences des deux années précédentes pour anticiper ces contraintes et limiter leurs répercussions au niveau des communes adhérentes. Dans le même temps, un conséquent travail de fond était réalisé afin d'aborder au mieux un tournant particulièrement important, attendu pour 2022 et visant à augmenter la part des produits locaux en restauration scolaire du 1er degré.

« L'année 2021 fut une année particulière puisqu'elle devait absorber les actions déjà reportées en 2020 et favoriser l'initiation des projets communaux "restauration scolaire" au plus tôt dans cette nouvelle mandature. »

6

séminaires intra-restauration scolaire

32
communes adhérentes

3
agents permanents
1 directrice
1 chargé de mission
1 technicienne qualité

+ accueil d'un stagiaire

L'accompagnement des communes

Les aspects techniques "restauration scolaire" sont demeurés un volet important dans l'accompagnement aux communes. Le plus souvent, il aura porté sur des points particuliers tels l'exploitation des cantines scolaires dans les Tuamotu ou l'achat de nouveaux équipements.
Le SPCPF joue dans ce cadre un rôle de "guichet unique" pour centraliser les demandes des communes et y répondre avec l'appui des différents partenaires concernés.

De la même manière, le respect de la réglementation est demeuré un autre volet important pour un certain nombre de communes encore concernées par la régularisation du mode de gestion, l'obligation en matière d'eau potable ou encore un accompagnement à l'activité de transformation des produits locaux.

"L'action du SPCPF en matière de restauration scolaire se porte désormais sur plusieurs niveaux, proposant une réponse globale, stratégique et opérationnelle aux communes adhérentes, en intégrant les spécificités de chaque situation."

Des actions de proximité malgré la COVID-19

L'année 2021 a donné lieu à 32 actions de proximité (missions, séminaires, rencontres, etc.), de Puka Puka à Takaroa, en passant par Teva i Uta ou encore Mahina. Au vu du contexte sanitaire, les actions de petite et moyenne envergure ont été privilégiées dans le respect des règles sanitaires.

Parmi les actions les plus significatives, on retiendra :

- l'accompagnement à l'ouverture de la cantine scolaire à Tureia ;
- un séminaire intra restauration scolaire organisé aux Raromatai ;
- un séminaire intra restauration scolaire organisé aux Gambier (Rikitea).

Une loi de Pays pour promouvoir les produits locaux dans la restauration scolaire

Les travaux autour de l'augmentation de la part des produits locaux dans ce secteur se sont poursuivis jusqu'au vote d'une loi de Pays imposant des taux minimums en produits locaux aux services de restauration scolaire. Ainsi, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté, à l'unanimité, le 21 novembre 2021, ce projet de loi du Pays fixant des quotas minimaux, dès la rentrée d'août 2022, pour les établissements du 1er et du 2nd degré, sur l'ensemble des archipels en tenant compte de certaines spécificités. Cette loi, dans l'élaboration et la mise en œuvre de laquelle le SPCPF se trouve fortement impliqué de par ses missions, vise à garantir **une meilleure hygiène de vie et une meilleure santé des Polynésiens.**

3

groupes de travail dédiés au projet de logiciel **restauration scolaire**

L'alimentation locale, une nouvelle mission

Une nouvelle mission s'est aussi fait jour, en cohérence avec la pandémie et en réponse à l'engouement des communes pour ce volet, afin de soutenir prioritairement l'alimentation locale. Les orientations fixées initialement pour le projet 2021 (dont l'ensemble des actions prévues n'a toutefois pas pu être mené à terme du fait des contraintes sanitaires) étaient exprimées ainsi :

- soutenir le développement d'une alimentation locale de qualité et durable à travers un projet pilote portant sur les volets de production, achat, préparation et sensibilisation des convives ;
- favoriser la mise en œuvre des projets communaux "restauration scolaire" de qualité en consolidant les points clés de réussite de projets en la matière : vision, compétences, cadre réglementaire, etc. ;
- consolider la feuille de route du SPCPF dans ce domaine et en faire un document de référence pour inspirer et faire converger les diverses initiatives vers des objectifs communs.

Concrètement, il devait être question, par exemple, de proposer à des communes pilotes des actions visant à professionnaliser les cuisiniers ou bien la rédaction des pièces de leurs marchés de denrées alimentaires. Autres objectifs visés : le déploiement d'un progiciel restauration scolaire et des opérations de sensibilisation à l'importance de l'éducation au goût sur le temps de la pause méridienne.

De nouveaux chantiers lancés

Contexte sanitaire et évolution des priorités obligent, le département restauration scolaire s'est engagé dans d'autres nouveaux chantiers d'importance, recoupant souvent les compétences déjà évoquées précédemment, à savoir essentiellement :

- la promotion des produits locaux au travers d'ateliers cuisine (notamment à l'occasion de la mini-foire agricole) ;
- le développement de la mission de conseil "achat public". Face à la priorité désormais donnée à l'achat local, un chargé de mission est pleinement dédié depuis 2021 à cette tâche.

De la restauration scolaire à la restauration municipale

L'accessibilité à une alimentation de qualité s'appuyant en partie sur le rôle clé des communes, sans relever strictement de domaines rattachés aux compétences communales, un travail plus vaste est désormais mené en parallèle avec les services du Pays et la CAPL afin de dégager de nouveaux axes de collaboration orientés vers le développement durable.
Des compétences nouvelles en la matière conduiront à proposer aux communes une démarche inédite intégrant l'économie, l'environnement et le social.

Des projets forts ont été engagés dès 2021 en lien avec ces compétences nouvelles. Deux d'entre eux devaient notamment agir dans le sens de davantage de justice sociale :

- un audit sur les coûts d'un service de restauration scolaire ;
- la définition de la mission de portage à domicile.

La promotion de nouveaux modes d'alimentation

Par anticipation sur le projet de loi promulgué en France métropolitaine, le SPCPF a souhaité faire découvrir d'autres modes d'alimentation ; un objectif cohérent avec la valorisation du rôle éducatif que devraient jouer les cantines scolaires en faveur des élèves du 1er degré. Un séminaire de découverte des repas sans viande et sans poisson a ainsi été organisé en juillet, rassemblant une dizaine de communes. Les participants ont été conquis par les saveurs, la qualité des denrées et les savoir-faire valorisés.

4
JOURNÉES THÉMATIQUES

> **Le SPCPF poursuit aussi la sensibilisation à la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration scolaire du 1er degré. Cette mise en lumière est aujourd'hui facilitée par l'investissement de plusieurs communes.**

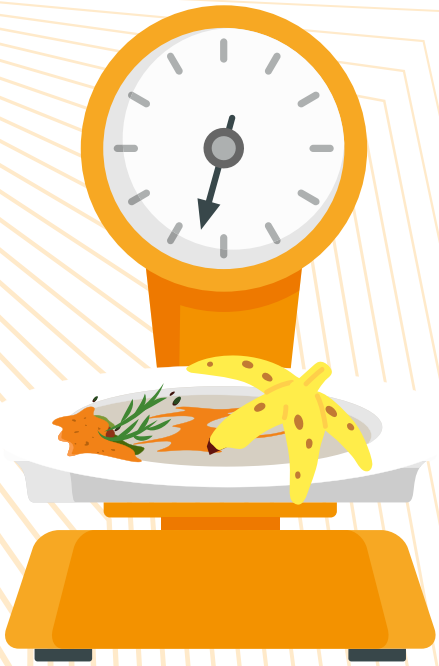

La co-conception de la feuille de route de la mandature

La définition de cette feuille de route en matière de restauration scolaire aurait dû être réalisée en 2020 avec l'ambition d'en faire un document de référence pour favoriser la mutualisation des ressources dans un but commun, conformément au souhait émis en ce sens par l'ensemble des parties prenantes préalablement consultées. Une consultation large fut de nouveau impossible en 2021.

Cependant, ce délai a permis au SPCPF d'affirmer son positionnement dans le domaine de l'alimentation durable et de préciser le rôle de chacun des partenaires.

Montée en compétences du département restauration scolaire

Cette montée en compétences est passée en 2021 par une évolution du nombre de personnes ressources, via :

- le recrutement d'un chargé de mission de catégorie A ;
- la formation de nouveaux élus formateurs ;
- l'accueil d'une stagiaire dédiée à la création de supports marchés publics.

Elle est aussi induite par un développement des compétences basé notamment sur :

- un coaching à la réalisation d'un audit hygiène et sécurité alimentaire ;
- la formation à la pédagogie d'adulte ;
- l'achat public.

Mission prospective en Métropole

Une délégation du SPCPF s'est déplacée en Métropole lors d'une mission prospective organisée du samedi 25 septembre au jeudi 14 octobre 2021. La délégation était constituée d'élus communaux issus de différents archipels et de deux agents du département restauration scolaire.

Cette mission avait pour objectif premier de participer au forum national AGORES, ayant pour vocation : de réunir tous les acteurs de la restauration collective et de les sensibiliser sur des sujets d'actualité, de promouvoir des pratiques exemplaires et de leur faire découvrir de nouvelles solutions mises en œuvre par des entreprises.

La mission a également été l'occasion pour notre délégation de rencontrer des communes qui ont élaboré et déployé des pratiques innovantes telles que le portage à domicile sans barquette plastique, le don alimentaire, l'exploitation d'une ferme communale, la rédaction de marchés publics favorisant l'achat de produits locaux, etc. Des découvertes ayant alimenté des projets, qui seront prochainement mis en place dans des communes pilotes.

Plan de communication : un objectif toujours prioritaire (conduit en collaboration avec le service de la communication du SPCPF)

L'année 2021 a été marquée par le prolongement de la crise liée à la COVID-19, qui aura nécessité une adaptation constante en la matière à la fois au niveau du service de la communication et des différents départements.

Il n'en reste pas moins que cette communication continue à être considérée comme une priorité par le département restauration scolaire :

- vis-à-vis de la gouvernance en place depuis 2020 ;
- afin de promouvoir son activité ;
- en vue d'informer le grand public.

Enjeux et perspectives

- Assurer le bien-être et la sécurité des enfants pendant la pause méridienne (accueil convivial, surveillance, hygiène, etc.).
- Favoriser de bonnes habitudes alimentaires et comportements citoyens dès le plus jeune âge (éducation au goût, sensibilisation au gaspillage, etc.).
- Promouvoir les produits locaux et participer au développement économique de l'agriculture locale.
- Valoriser les métiers du secteur primaire, de l'alimentation et de la petite enfance.
- Sensibiliser les acteurs à produire autrement.
- Positionner ce service public comme un vecteur du développement local également à travers le maintien d'un patrimoine culinaire et de pratiques culturelles.

Eau potable

Notre énergie pour
fournir l'eau potable
aux communes

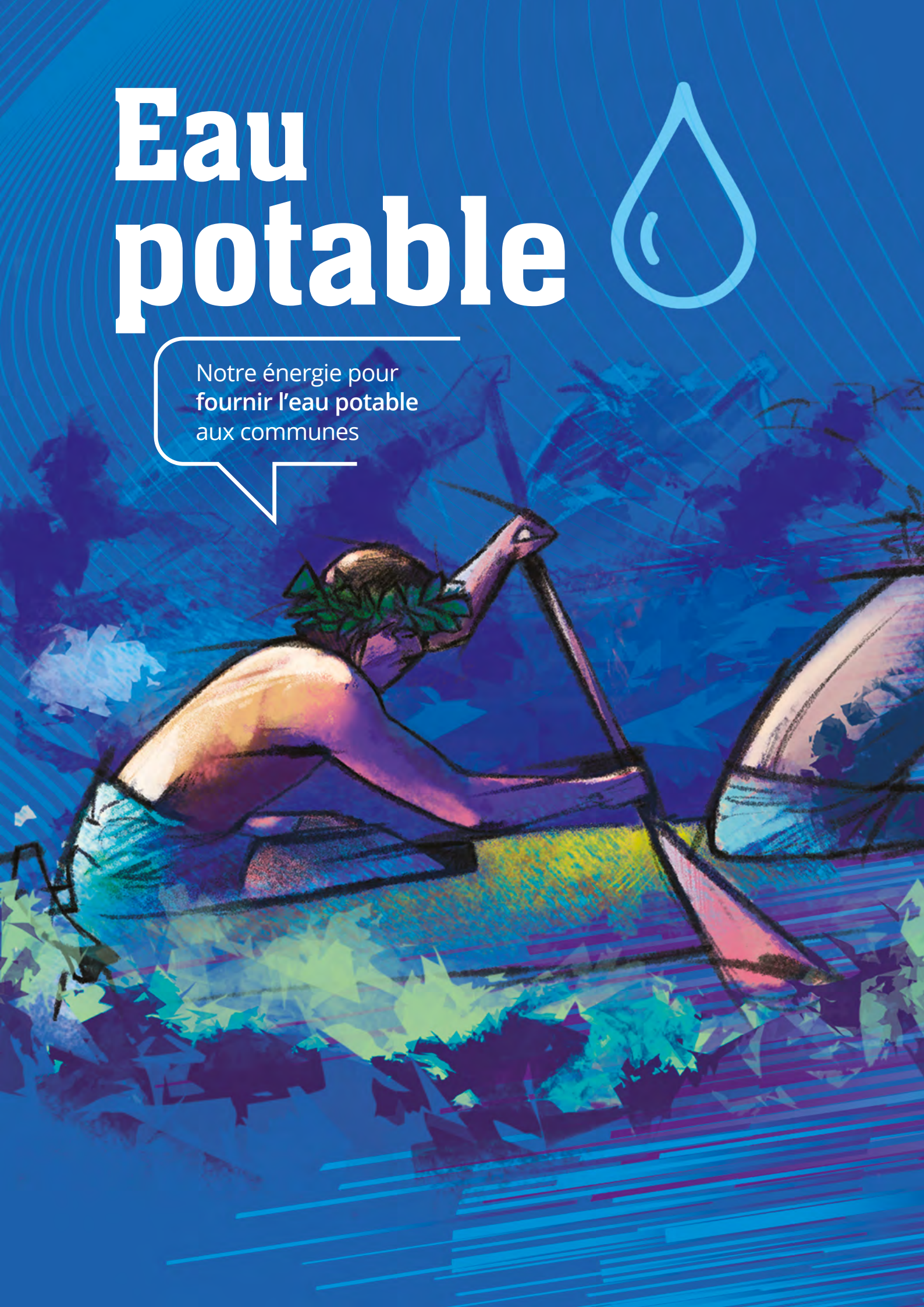

Les actions de 2021

Après un début de mandature perturbé par la crise sanitaire, le département eau potable a souhaité, en 2021, pérenniser les orientations engagées l'année précédente telles que la sensibilisation des élus aux enjeux de l'eau et la montée en compétence des agents communaux tout en concrétisant les projets de fond déployés au bénéfice des communes comme la supervision ou le SIG. Le département aura aussi été fortement mobilisé sur une dizaine de conduites d'opération en études et travaux. Les demandes de financement pour le FIP et le contrat de développement et de transformation ont également mobilisé le département au second semestre. Enfin, la mission de conseil et d'accompagnement aux services hydrauliques auprès des communes adhérentes est demeurée une priorité.

> **« Les communes avaient peu sollicité le DEP à propos de demandes de financement en 2019 et 2020 du fait du contexte d'élection municipale et de la période de transition entre le contrat de projet 2015-2020 et le futur contrat de développement et transformation 2021-2023. »**

34
actions

7
ingénieurs et techniciens
pour servir

31
communes
adhérentes

Les objectifs et les réalisations de 2021 (pour chacune des orientations)

Les orientations de l'exercice 2021, prévues par le DOB 2021 (débat d'orientation budgétaire), ont été annoncées lors du comité syndical du 2 février 2021. Elles se sont essentiellement articulées autour de cinq grands axes.

Orientation n° 1 : ancrer la conduite d'opération comme le mode opératoire normal

En 2021, la sous-traitance est le mode de fonctionnement pour la réalisation des études de schéma et la maîtrise d'œuvre des travaux dans les îles hautes, à l'exception des petites opérations de travaux telles que la télésurveillance et les opérations dans les Tuamotu. Les opérations réalisées en sous-traitance en 2021 ont concerné :

- à Teva I Uta, l'étude du schéma directeur validé par la commune le 22 décembre 2021 ;
- à Tahaa, l'étude du schéma directeur validé par la commune le 31 mai 2021 ;
- à Huahine, la maîtrise d'œuvre des travaux d'exploitation des forages de Parea pour laquelle une mission de réception finale des travaux a eu lieu le 8 décembre 2021 ;
- à Raivavae, la maîtrise d'œuvre des travaux de la tranche 3 du schéma directeur, une opération prévue pour s'achever en janvier 2022 avec la levée des dernières réserves.

1 cadre A
pour 7/8 communes
et **1 technicien B**
pour 10/11 communes

Le département a connu, en 2021, un départ et deux arrivées. Un technicien B a notamment été recruté tandis qu'un départ de cadre A a été compensé par le recrutement d'un autre.

5
actions
sous-traitées

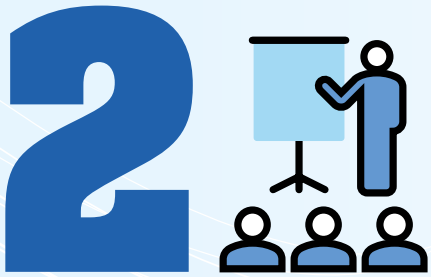

2 séminaires eau potable

Raiatea, du 25 au 28 mai 2021
Thème : "Comprendre les bases d'un réseau et d'un service eau potable"
22 élus et cadres communaux

Rangiroa, du 27 au 29 octobre 2021
Thème : "Tuamotu : proposer un service eau potable de qualité"
25 élus et cadres communaux

Orientation n° 2 : développer le conseil et l'accompagnement à exploitation

Pour les Tuamotu : recherche de potabilité de l'eau et fiabilité des installations techniques

Dans la continuité de l'année précédente, les communes de l'archipel disposant d'unités fonctionnelles de traitement et de distribution d'eau ont été invitées à s'équiper en petit matériel destiné au suivi de la qualité et les agents référents de l'eau potable à suivre des formations. Les programmes d'analyses entamés en 2019 ont eu du mal à se déployer en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire. Le besoin en accompagnement sur ces deux thématiques demeure entier.

Pour les îles hautes : vers un conseil et un accompagnement à la carte selon les besoins

Liées à des problèmes techniques ou administratifs ponctuels ou reposant sur des plans d'action plus élaborés et à long terme, les sollicitations en matière de conseil auprès du service des communes de ces îles diffèrent fortement. C'est pourquoi le département a souhaité, depuis 2019, tendre pour chacune vers un plan d'accompagnement concerté. Un souhait qui s'est heurté en 2021 aux sollicitions fortes exprimées en fin d'année avec le retour des appels à projets CDT.

Orientation n° 3 : sensibiliser et former les élus

Le département eau potable, en collaboration avec le département formation des élus, a organisé deux séminaires eau potable à destination des élus et cadres des communes polynésiennes. On notera ces deux points qui sont ressortis lors de ces séminaires :

- l'importance, pour les îles hautes, de connaître et de maîtriser leur patrimoine d'eau, de penser la stratégie à adopter sur le plan de la tarification et d'intégrer les nouvelles dispositions applicables en matière de tarification sociale ;
- la nécessité, pour les Tuamotu, de s'équiper en stocks d'eau douce pour pallier aux sécheresses et compenser les difficultés rencontrées au niveau des dispositifs de prépaiement et en matière de sous-utilisation des fontaines.

Un groupe de travail mis en place par le SPCPF a été prévu début 2022 en vue d'apporter des solutions à la problématique du prépaiement de l'eau et de la sous-utilisation chronique de ces dispositifs.

Orientation n° 4 : en collaboration avec le CGF, concevoir des parcours de formation pour les agents hydrauliques

En collaboration avec le CGF, le département eau potable a organisé, du 15 au 26 octobre 2021, la 3e session du parcours global de formation des agents hydrauliques des Tuamotu. Cette formation a permis de former 15 agents issus de 9 communes différentes et s'est tenue à Tahiti, mais aussi pour la première fois depuis la 1re session en 2019 sur une installation fonctionnelle à Rangiroa pour le module "exploitation et maintenance".
Concernant les îles hautes, le travail n'a pas permis d'aboutir au déploiement d'un parcours de formation global aux métiers de l'eau. L'objectif reste donc entier pour 2022.

Orientation n° 5 : développer de nouveaux outils

Pour y répondre, le département eau potable a initié en 2021 deux dossiers de fond : le SIG des réseaux d'eau potable et la supervision des sites de production d'eau potable.
Accompagné d'un expert en SIG, le SPCPF a notamment regroupé 4 de ses communes adhérentes au sein d'ateliers de travail afin de normaliser les données liées au SIG d'eau et de définir les fonctionnalités SIG et les fonctionnalités métier à lui relier. Ce travail doit se poursuivre en 2022 avec la rédaction du cahier des charges type pour le déploiement d'une solution SIG opérationnelle.
Concernant la supervision, le SPCPF a déposé une demande de financement d'une solution de supervision au travers de l'appel à projets FIP 2022 incluant : l'acquisition de matériel, le déploiement d'un logiciel, la formation et la mise en service sur une commune pilote.
Le département eau potable s'est par ailleurs déjà doté de moyens modernes pour accompagner ses communes dans leurs problématiques d'exploitation (débitmètre à ultrasons, appareil de mesure de la qualité de l'eau multiparamètre).

27
missions de terrain

Le retour du contrat de développement et de transformation (appels à projets 2021 et 2022)

En marge des orientations qu'il s'était fixé, le département eau potable a été fortement sollicité par ses communes adhérentes dans la préparation des avant-projets et dossiers de demande de financement, notamment au titre des deux appels à projets contrat de développement et de transformation 2021 et 2022, très attendu deux ans après la dernière session du contrat de projet 2015-2020.

Appel à projet 2021, remise des dossiers octobre 2021, 4 opérations (8 dossiers)

Préparation des dossiers liés aux travaux et aux maîtrises d'œuvre

- Teva I Uta : rénovation du réseau amiante/ciment, secteur Mataiea ;
- Tumaraa : travaux de rénovation du réseau de Fetuna ;
- Ua Pou : rénovation de l'adduction des vallées de Hakahetau et de Haakuti ;
- Raivavae : travaux tranche 4.

Appel à projet 2022, remise des dossiers décembre 2021, 2 opérations (4 dossiers)

Préparation des dossiers liés aux travaux et aux maîtrises d'œuvre

- Huahine : rénovation du réseau de Fitii et Haamene Ouest ;
- Tahaa : travaux urgents du schéma directeur (renforcement zone sud).

État des lieux des opérations programmées (à fin 2021)

En matière d'adduction d'eau potable les projets sont souvent pluriannuels.

Chaque année le département termine des projets, en continue et en débute d'autres.

Types de projets	Nombre	Projets terminés en 2021	Projets en cours fin 2021
Études externalisées	7	2	5
Études internes	4	1	3
Maîtrises d'œuvre externalisées	8	1	7
Maîtrises d'œuvre internes	5	1	4
Conseil et accompagnement	4	1	3
Actions transverses et projets internes	6	3	3
TOTAL	**34**	**9**	**25**
Annulés ou reportés	7	4 reports	3 annulations

Accompagnement au PSSE

Le département eau potable du SPCPF a accompagné, en 2021, trois de ses communes adhérentes (Hao, Rimatara et Tumara'a) à la mise en place de leur Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux (PSSE). Ces plans ont été mis en place dans le cadre du programme PROTEGE et coordonnés par la DIREN et le BSE en Polynésie française.

Ces trois communes disposent aujourd'hui d'un outil d'évaluation des risques sanitaires et de définition des mesures de contrôle nécessaires pour réduire voire éliminer ces risques. En 2022, le travail d'accompagnement continue avec la mise en œuvre des actions prioritaires des PSSE pour ces trois communes, comme :

- l'acquisition d'équipements de secours électrique pour les forages en cas de coupure générale réseau ;
- l'installation de by-pass de réservoirs pour assurer la continuité de service en cas de perte de l'ouvrage ;
- l'équipement de matériel de mesure du chlore libre sur le réseau pour renforcer le contrôle continu de la qualité de l'eau.

Enjeux et perspectives

Des objectifs de conseil qui se veulent plus concrets

Sur un total de 54 missions programmées en 2022, tous services compris (études, conduites d'opération, maîtrises d'œuvre et conseils), 12 concernent le conseil et l'assistance pour aller à la rencontre des agents hydrauliques et les accompagner sur des thématiques aussi variées que :

- **la recherche de fuites (2 missions prévues) ;**
- **la sécurité sanitaire des eaux (4 missions en 2022) ;**
- **l'entretien et l'exploitation des équipements (5 missions en 2022) ;**
- **l'organisation de service (1 mission en 2022).**

- Le département souhaite, pour les années à venir, voir se pérenniser les orientations engagées depuis le début de mandature, comme la **sensibilisation des élus** aux enjeux de l'eau et la **montée en compétence des agents communaux** avec le déploiement de parcours de formation CGF-SPCPF.

- Les projets de fond sur la modernisation des outils de gestion seront déployés par le département au bénéfice de ses communes adhérentes, comme la supervision ou le SIG.

- De 2022 à 2024, le département eau potable sera en outre fortement mobilisé sur les conduites d'opération en études et travaux, suite aux financements engagés auprès du CDT et du FIP. Enfin, la mission de conseil et accompagnement aux services hydrauliques de nos communes adhérentes reste une priorité forte.

- Le département souhaite renforcer son relationnel avec ses communes en privilégiant la présence terrain et l'accompagnement dans leurs problématiques de gestion quotidienne.

- Le département engagera en 2022 un audit pour préciser les besoins d'accompagnement de ses communes dans les années à venir et faire évoluer ses services en conséquence.

Services transversaux

Soutenir les départements dans leurs missions

Les actions de 2021

L'année 2021, marquée par le prolongement de la crise de la COVID-19, aura nécessité une adaptation constante du service communication tout en s'efforçant de maintenir certains projets. Globalement, le plan d'action du service pour cet exercice a néanmoins été réalisé selon les objectifs fixés. L'objectif principal demeurant plus que jamais celui de continuer à faire connaître le SPCPF aux élus, aux communes, aux partenaires et au grand public, en donnant de l'ampleur à une communication "tout public" pour laquelle le service s'emploie activement à faire vivre le site web et la page Facebook professionnelle du SPCPF. Un objectif qui passe aussi par le développement des outils de promotion de la structure tels que des vidéos ou des animations graphiques.

31
articles
mis en ligne sur le site internet

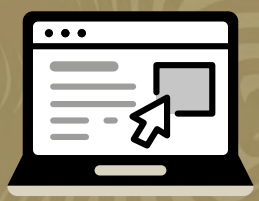

23
apparitions du SPCPF
dans les médias locaux

187
posts diffusés sur la page Facebook

2
agents
1 responsable
1 agent
+ 1 personne recrutée temporairement pour 3 mois de mars à mai afin de réaliser le rapport d'activité 2020

Les réalisations de la communication externe

Le site internet et la page Facebook ont pu être alimentés comme prévu, en 2021, grâce à la mise en œuvre d'une méthode de travail collaborative trouvée avec l'ensemble des départements. L'effort porté sur la mise on line des posts Facebook s'est révélé particulièrement efficient.

Évolution de la page Facebook du SPCPF

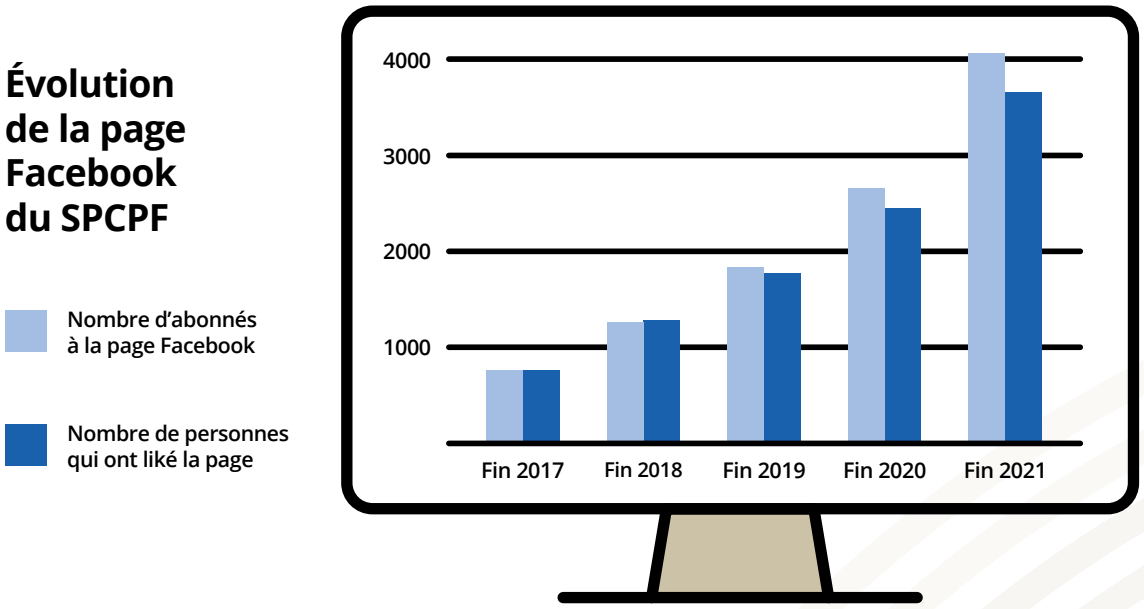

Les supports annuels élaborés, publiés et diffusés par le SPCPF, unanimement reconnus comme étant de bonne qualité, contribuent à conforter l'image de professionnalisme du SPCPF et créent du lien avec les différents publics de la structure. En 2021, le département a notamment édité le catalogue de formations, le rapport d'activité 2020 et l'agenda du SPCPF.

> **« La page Facebook professionnelle a favorisé l'élargissement de l'audience du SPCPF vers de nouveaux publics. »**

Une instance reconnue

Reconnu comme un interlocuteur crédible et professionnel par les médias, le SPCPF a fait l'objet de 23 publications, interventions, apparitions tous supports confondus grâce au travail de réseau largement mené par le service communication, qui est également en charge de l'organisation d'opérations de communication lors d'événements particuliers du SPCPF.

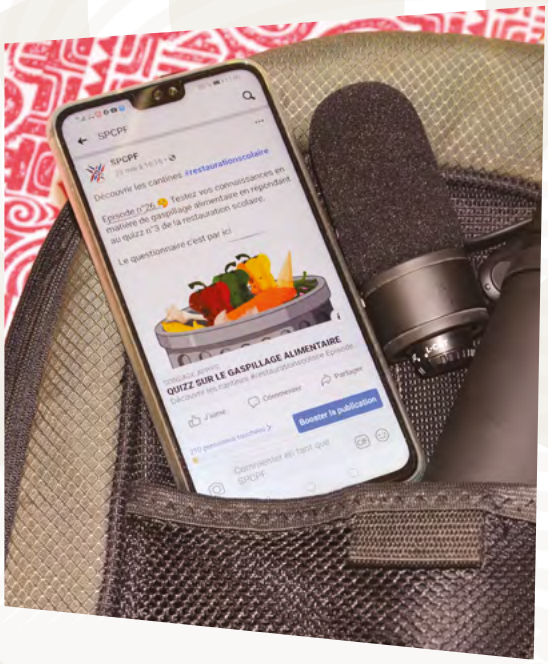

Les réalisations pour les départements

Dans son rôle de support et de soutien des départements du SPCPF, le service communication intervient autant dans la définition de leurs stratégies de communication que dans l'élaboration des actions et des supports qu'elles induisent.

Plusieurs supports ont, à ce titre, été créés dans le courant de l'année. Parmi les plus notables, le Guide pour comprendre la restauration scolaire du 1er degré en Polynésie française ainsi que des roll up, renouvelés ou nouvellement créés pour les départements restauration scolaire, promotion et formation.

Le service communication a également accompagné le département eau potable dans l'élaboration d'une campagne de sensibilisation à la conservation de la ressource en eau. Cette campagne, prévue pour être finalisée dans le courant du premier trimestre 2022, a bénéficié de fonds européens via la Communauté du Pacifique (CPS) et a été mise en œuvre en partenariat avec la direction de l'environnement (DIREN).

La réalisation de vidéos en interne, confiée à l'assistante de communication, s'est poursuivie même si 3 de ces supports, sur les 8 programmées, ont été reportés pour cause de COVID-19. Les 5 vidéos réalisées l'ont été au bénéfice du département restauration scolaire et du département eau potable (4) tandis que la dernière, non programmée, concernait le département formation. Une vidéo, destinée à devenir le début d'une mini-série, vouée à sensibiliser les différents publics à un vocabulaire informatique parfois très complexe tout en le vulgarisant, restait en cours de finalisation. Une dernière vidéo animée, en cours de conception, concerne le statut relatif aux autorisations d'absence pour l'exercice du mandat.

Du fait du contexte sanitaire, une seule action de cohésion aura pu être organisée en 2021, visant à former les agents envoyés en mission dans les communes à la réalisation de vidéos à partir de smartphones.

Le service a aussi été associé à la campagne de sensibilisation à la sécurisation des mots de passe en matière informatique déployée en interne.

Les effectifs

Au 31 décembre 2021
le SPCPF employait

34 agents

70% des agents sont fonctionnaires

Caractéristiques des agents en emploi permanent

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Stagiaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	41 %	3 %	12 %	**56 %**
Technique	26 %	0 %	18 %	**44 %**

Répartition par catégorie

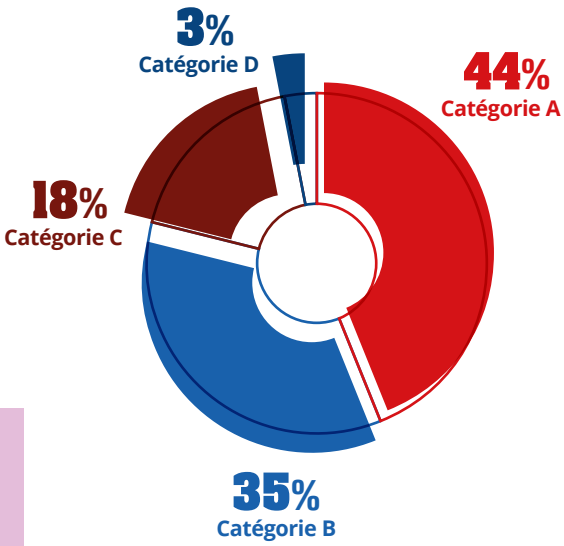

53% des agents en emploi permanent sont des femmes

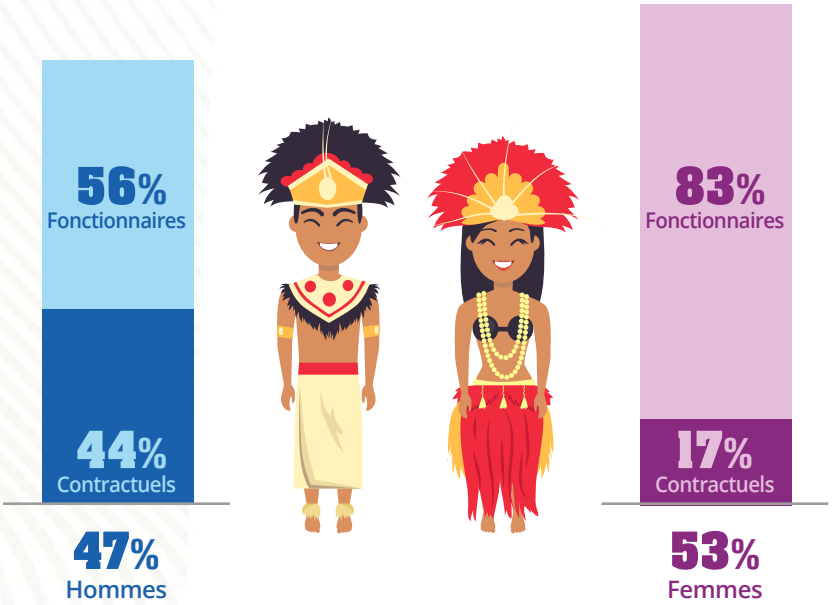

Promotions

15

avancements, promotions ou réussites à concours en 2021

38%

des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon

8%

des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade (réussite examen professionnel)

Âge moyen

Âge moyen des agents en emploi permanent

Fonctionnaires	38,5
Contractuels permanents	31,7
ENSEMBLE DES PERMANENTS	**36,5**

Mouvements

En 2021, 7 arrivées d'agents en emploi permanent, 4 départs

Principales causes de départ d'agents permanents

Prolongation de disponibilité	1
Mutation	1
Démission	0
Détachement	0
Fin de CVD (SEFI)	2

Formation

En 2021, 55,88% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

% d'agents par catégorie ayant bénéficié d'au moins un jour de formation du 01 au 31/12/2021

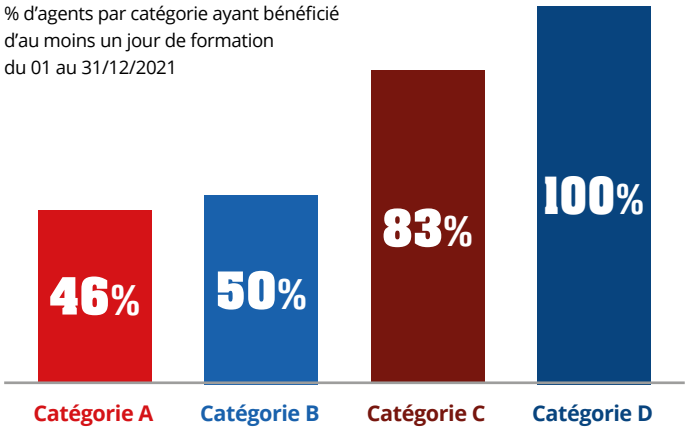

SERVICE GESTION ET MOYENS

Le service gestion et moyen est le centre névralgique du SPCPF

Ce service regroupe le secrétariat, le service comptable, l'acheteur public et la gestion des données.

9 agents regroupés au sein du SGM

1 responsable SGM, 3 assistants administratifs et logistiques, 1 comptable, 1 assistante RH, 1 acheteur public, 1 chargée de mission et gestion de la connaissance.
Ses missions consistent à garantir le bon fonctionnement du SPCPF en interne, dans ses interactions avec les différentes collectivités, institutions et partenaires. Il permet également d'assurer un lien entre les différents départements du syndicat. Il est le **garant du bon déroulement des missions des agents et élus du SPCPF sur le terrain ainsi que des actions menées tout au long de l'année.**

Les chiffres parlent plus que les mots... en 2021 :

37 marchés pour l'acheteur public

Pour la comptabilité :
1 330 mandats et **106 titres**

Pour le secrétariat :
150 000 mails reçus
50 000 mails expédiés

3 197 courriers reçus
616 courriers rédigés pour envoi

1 820 Nombre d'engagement (BC / OM / LC...)

Gestion des actions ou missions par département

- Administration générale : **10**
- Département promotion de l'institution communale : **31**
- Département formation des élus : **38** dont 6 annulées ou reportées
- Département informatique : **23**
- Département restauration scolaire du 1er degré : **24**
- Département eau potable : **37** dont 6 annulées ou reportées

Le bilan financier 2021

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à 43 142 626 Fcfp (- 19 126 613 Fcfp en 2020).
En intégrant l'excédent de fonctionnement des années antérieures qui s'élève à 47 130 871 Fcfp, celui-ci s'élève au 31 décembre 2021, à la somme de 90 273 497 Fcfp.

Le solde d'exécution de la section d'investissement 2021 affiche un solde positif de 18 268 099 Fcfp.
Le solde négatif de l'exercice antérieur de - 15 969 190 Fcfp cumulé des "restes à réaliser" permet de disposer d'un solde négatif de - 9 508 691 Fcfp qui sera compensé par une affectation du résultat du même montant.

On soulignera également qu'un suivi très rigoureux des engagements a permis des rattachements moindres en clôture d'exercice.

La trésorerie au 31 décembre 2021 s'élevait, quant à elle, à 132 millions Fcfp contre 79 millions Fcfp au 31 décembre 2020.

Budget prévisionnel/Budget consommé en 2021

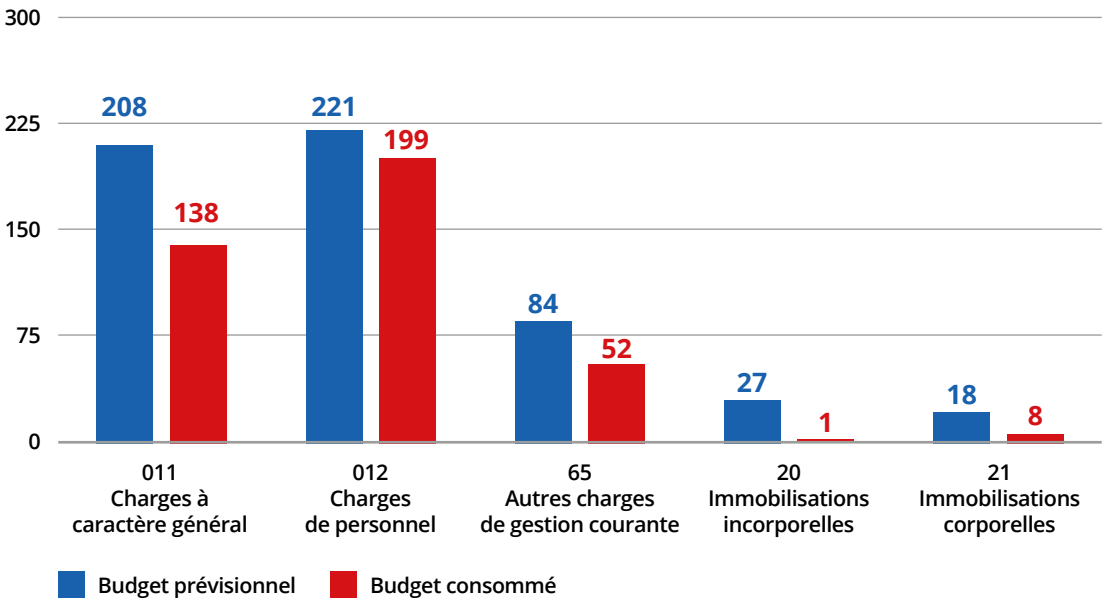

Les éléments marquants de 2021

Les dépenses du SPCPF sont essentiellement constituées de charges de fonctionnement (415 millions Fcfp contre 21 millions Fcfp de dépenses d'investissement), le syndicat n'ayant pas vocation à réaliser des investissements très importants, contrairement aux budgets des communes.

L'année 2021 aura été essentiellement marquée par :

- **un contexte sanitaire encore instable :** le confinement d'août à septembre 2021 a entraîné l'annulation ou le report des actions des départements et la concentration de l'activité sur les quatre derniers mois de l'année. Il a aussi occasionné le report du congrès des communes, déjà reporté une première fois à cause de la visite présidentielle. Ce congrès a été reprogrammé pour 2022 ;

- **un rythme soutenu de l'activité des départements malgré la situation sanitaire**, notamment ceux de la promotion et de la formation dont l'activité est bien plus importante que la consommation de crédits ne le fait apparaître ;

- **le rejet de la modification des statuts du SPCPF**, qui aura un fort impact durant l'exercice suivant sur le budget eau potable puisque le département devra reprendre sur son budget 2022 les études externalisées des communes ;

- **des séances du bureau syndical plus importantes** en mai, juin et décembre 2021 ;

- **le lancement de gros chantiers, parmi lesquels :** celui du numérique amené à couvrir la mandature avec la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information du SPCPF et de ses 39 communes adhérentes à la compétence informatique ; le déploiement des nouveaux logiciels de gestion financière et de ressources humaines pour trois collectivités (Tubuai, Rapa, Nuku Hiva) ; de nouvelles orientations telles les projets de la restauration davantage axés sur l'alimentation locale et durable avec des partenariats DAG/CAPL/DGEE, les circuits courts d'approvisionnement... ;

- **le renforcement des moyens et ressources** via le recrutement de nouveaux collaborateurs pour consolider les départements de la restauration scolaire, de la formation, de l'eau potable, de l'informatique et des ressources mais aussi l'acquisition de nouveaux équipements numériques destinés à travailler et communiquer à distance (migration interne en Full web, écrans tactiles...) ;

- **le recours plus important à des prestataires extérieurs** afin de soutenir divers projets tels que : la gestion des projets numériques (sécurité informatique, dématérialisation des pièces comptables et justificatives, équipements de nouvelles communes en progiciels GF et RH) ; la mise en conformité avec la réglementation (DPO et RGPD du SPCPF) ; la maîtrise d'œuvre pour les SDAEP des îles hautes permettant de répondre dans des délais plus courts aux attentes des communes, positionnant ainsi le SPCPF davantage en tant que conducteur d'opération que maître d'œuvre ;

- **une gestion plus rigoureuse** soutenant un rythme régulier des paiements des fournisseurs qui sont en moyenne payés en moins de 3 semaines après dépôt de leurs factures au SPCPF, contre 6 voire 12 mois avant 2018, et ce afin de ne pas pénaliser ces derniers dans un contexte économique difficile ;
- **une tendance au recentrage et à la priorisation des projets** pour ne pas éparpiller les ressources tant financières qu'humaines fragiles du SPCPF.

Les dépenses de fonctionnement

Avec un budget prévisionnel de 570 445 867 Fcfp, le budget de fonctionnement 2021 a été exécuté à hauteur de 415 063 428 Fcfp, soit 73 % de ses prévisions malgré des actions annulées ou reportées en raison d'une situation sanitaire encore instable durant cette année (restrictions sanitaires et confinement en août et septembre, report du congrès des communes...).

Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Avec une inscription budgétaire de 208 millions de Fcfp au budget prévisionnel 2021, 138 millions Fcfp ont été consommés, soit un taux de réalisation de 67 %, satisfaisant au regard des actions des départements annulées ou reportées mais quelque peu faussé par le budget de transfert toujours existant avec la prise en charge des études de schémas directeurs AEP des communes confiées à des bureaux d'études, sur le budget du SPCPF.

Les principales dépenses de ce chapitre (011) sont essentiellement liées aux prestations externes d'études, de transports, à des frais de missions, réparties comme suit :

Article	Montant mandaté
6226 - Honoraires (prestations externes d'études)	62 138 179 Fcfp
6188 - Autres frais divers (prestations externalisées)	16 325 724 Fcfp
6251 - Voyages et déplacements	12 172 609 Fcfp
6232 - Fêtes et cérémonies (repas des actions de formations...)	6 352 672 Fcfp
6256 - Missions	5 965 776 Fcfp
6184 - Versements à des organismes de formation	5 849 218 Fcfp
6236 - Catalogues et imprimés	4 811 597 Fcfp
6132 - Locations immobilières	4 148 476 Fcfp
6262 - Frais de télécommunications	2 494 894 Fcfp
6135 - Locations mobilières	2 216 018 Fcfp

60632 - Fournitures de petits équipements	2 131 485 Fcfp
6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 710 657 Fcfp
60612 - Énergie et électricité	1 697 764 Fcfp
6156 - Maintenance	1 500 296 Fcfp
61523 - Voies et réseaux	1 338 693 Fcfp
6241 - Transports de biens	1 230 985 Fcfp
6064 - Fournitures administratives	1 119 696 Fcfp

Les charges de personnel

Les charges de personnel ont représenté, en 2021, 199 466 013 Fcfp pour 220 610 900 Fcfp inscrits au budget prévisionnel de l'exercice, soit un taux de réalisation de 90 %.

La forte expertise mobilisée par les missions confiées au SPCPF doit être recentrée sur son cœur de métier, qui est l'accompagnement des communes en expertise-conseil. Comme la Cour des comptes l'a souligné, au fil des années, cette expertise a davantage été mobilisée sur de l'opérationnel (notamment eau potable et informatique) au détriment d'une veille stratégique et technologique indispensable au développement des projets communaux.

Des efforts sont donc faits pour tendre vers un recentrage et une priorisation des missions des départements techniques, notamment via une synergie entre le CGF et le SPCPF dans l'ingénierie de formations mixtes élus/agents, de 1er niveau aux agents communaux.

Malgré une situation de crise causée par la pandémie de COVID-19, le SPCPF est parvenu à s'adapter et à déployer des moyens. Des postes ouverts et gelés en 2020 ont ainsi été pourvus en 2021.

Il a ainsi été procédé au recrutement suivant :

- 1 chargé de mission restauration scolaire catégorie A ;
- 1 chargé de mission formation des élus catégorie A ;
- 1 chef de projet eau potable catégorie A ;
- 1 technicien eau potable catégorie B ;
- 1 responsable des ressources catégorie B.

Le SPCPF enregistrait 34 agents au 31 décembre 2021.

Les charges de personnel ont représenté 47,36 % du budget de fonctionnement 2021.

Les charges de gestion courante

Avec des dépenses prévisionnelles inscrites au budget prévisionnel 2021 de 83 686 435 Fcfp, les dépenses réellement effectuées se sont élevées à 52 938 812 Fcfp soit un taux d'exécution de 63 %.

Article	Montant mandaté
6531 - Indemnités	**15 742 192 Fcfp**
dont indemnités du Président et des VP	10 598 037 Fcfp
6535 - Formation (remboursements CGF)	**204 150 Fcfp**
6554 - Contributions aux organismes de regroupement	**3 799 046 Fcfp**
dont Fenua Compétence	1 200 000 Fcfp
dont ACCDOM	178 998 Fcfp
6532 - Frais de mission (transports des élus pour formations ou groupes de travail ou BS ou CS)	**26 407 843 Fcfp**
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	**6 326 456 Fcfp**
dont logiciels Berger-Levrault (Moorea)	1 687 855 Fcfp
dont AGEDI	3 382 418 Fcfp
6533 - Cotisations retraite - Ircantec	**459 125 Fcfp**
TOTAL	**52 938 812 Fcfp**

Les dépenses et recettes de la section d'investissement 2021

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2021 s'élevaient à 57 702 445 Fcfp.
Le taux de consommation de ces dépenses est de 38 %, soit 21 908 207 Fcfp.
Elles concernent essentiellement :

- l'équipement en matériels informatiques modernes ;
- l'achat de logiciels de gestion financière et de ressources humaines pour trois collectivités (Tubuai, Rapa, Nuku Hiva) ;
- les travaux d'aménagement d'un parking sur le terrain communal mis à la disposition du SPCPF durant 5 ans par la commune de Papeete. Ce projet de parking n'a pas pu aboutir en 2021 en raison d'une problématique d'emprise foncière et de la lenteur de l'instruction du permis d'aménagement.
  Les travaux devraient démarrer en janvier 2022 pour se terminer fin février 2022.

Les recettes du SPCPF : trésorerie et recouvrements

La trésorerie du SPCPF repose essentiellement sur le paiement des contributions des communes adhérentes à ses compétences et les subventions versées par le FIP.
Pour les contributions, le SPCPF organise depuis plusieurs années leur versement sur trois trimestres. Cependant, certaines communes continuent à régler la totalité de leurs contributions en fin d'année voire l'année suivante, ce qui contribue à fragiliser la trésorerie du syndicat qui doit faire preuve d'une vigilance quotidienne pour faire face à ses dépenses obligatoires et charges (salaires, CPS, billets d'avion, électricité, prestataires, etc.).
Le recours aux subventions représentant environ 30 % du budget imposé au SPCPF, une rigueur quotidienne dans le suivi et les relances des versements est également indispensable.
La trésorerie fait ainsi l'objet d'une attention toute particulière afin de pouvoir payer dans des délais raisonnables les salaires et les fournisseurs.

Évolution trésorerie 2018/2021

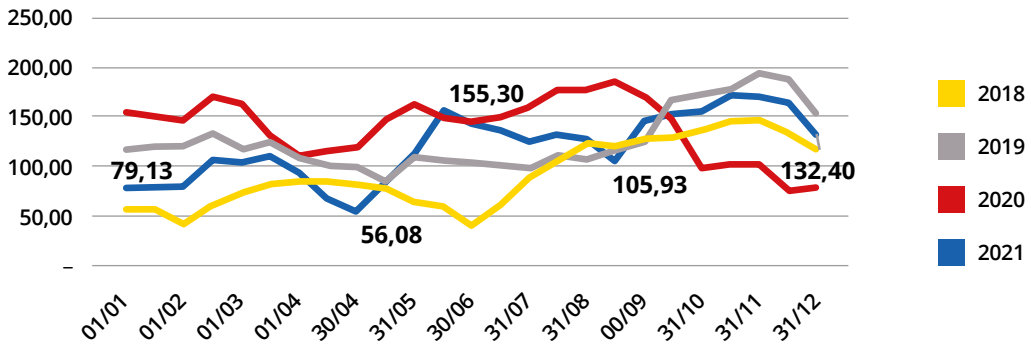

Les contributions des communes adhérentes en 2021, recette principale du SPCPF

Le montant total des titres émis au titre de l'année 2021 s'élève à 298 932 245 Fcfp. Toutefois, cette émission ne signifie pas pour autant que le SPCPF dispose de cette somme.
De nombreuses relances téléphoniques ou par mails auprès des communes ont été effectuées afin que la trésorerie du SPCPF soit alimentée régulièrement dans l'année.
Bien que le taux de recouvrement soit de 98 %, le SPCPF restait, au 31 janvier 2022, dans l'attente d'un montant total d'impayés de 3 656 445 Fcfp. Ce montant est moindre comparé aux années précédentes, néanmoins il représente une somme importante au regard de la fragilité de la trésorerie du SPCPF.

Communes	Reste à payer pour 2020	Reste à payer pour 2021	**Total impayés**
Commune de Tatakoto	1 838 384 Fcfp	1 818 061 Fcfp	**3 656 445 Fcfp**

Les subventions pour les projets spécifiques des départements

En 2021, le SPCPF a perçu environ 140 millions Fcfp de subventions correspondant en majorité aux soldes des subventions octroyées en 2019 et 2020, pourtant mobilisées en 2020.

Il est important là encore de souligner les rythmes de traitement de versement des subventions par les financeurs (notamment le FIP), qui peuvent parfois dépasser 6 mois.

Département	Montant total des subventions octroyées en cours	Montant cumulé perçu depuis le début de l'opération	Montant restant à percevoir	Montants en attente de versement à fin décembre 2021
Eau potable	208 253 168 Fcfp	96 763 119 Fcfp	58 919 620 Fcfp	14 446 453 Fcfp
Informatique	132 195 194 Fcfp	78 262 384 Fcfp	48 199 753 Fcfp	13 027 945 Fcfp
Formation des élus	59 523 200 Fcfp	38 421 314 Fcfp	17 472 000 Fcfp	—
Promotion	22 492 600 Fcfp	11 751 435 Fcfp	9 848 020 Fcfp	4 135 040 Fcfp
Restauration scolaire	4 333 707 Fcfp	4 333 707 Fcfp	—	—
TOTAL	**426 797 869 Fcfp**	**229 531 959 Fcfp**	**134 609 438 Fcfp**	**31 609 438 Fcfp**

Capacité d'autofinancement

Les résultats définitifs permettent de dégager une capacité d'autofinancement "CAF" 2021 positive, liée au rattrapage des subventions FIP 2019 et 2020, mais confirmant néanmoins la fragilité budgétaire et financière du SPCPF qui vit au rythme des paiements des contributions et des subventions.

CAF nette du SPCPF de 2015 à 2021

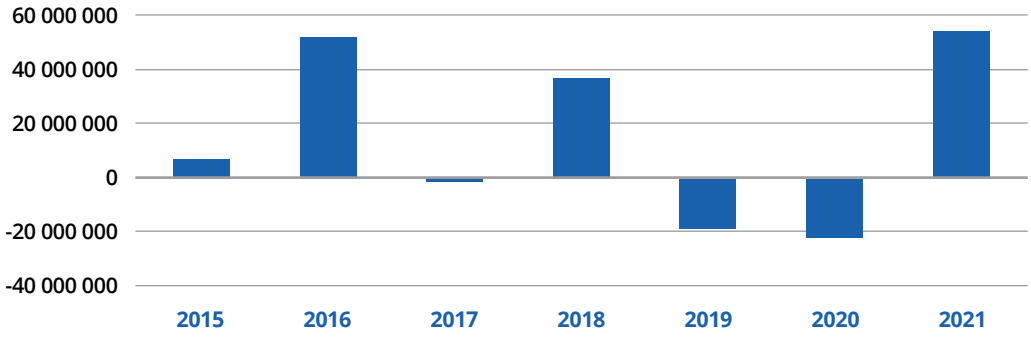

Directrice de la publication : **Ivana SURDACKI**
Chef d'édition et suivi éditorial : **Laurence CUCHEVAL**
Rédaction : **Virginie GILLET**
Conception graphique et réalisation : **YIUNIK**
Illustrations couverture et pages 7, 15, 23, 31, 39 et 47 : **Oatea ANDRIOT**
Photos : **SPCPF, Manu'a VECKER-SUE, Grégoire LE BACON**
Impression : **STP-Multipress**

'Āmuitahira'a nō te mau 'oire

SPCPF

SYNDICAT POUR LA PROMOTION
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

19, Servitude Tepihaa II - Patutoa - Papeete
B.P. 50820 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie française
Tél. : +689 40 50 63 63 - **Email :** communes@spc.pf

www.spc.pf spcpf spcpf

yiunik.pf